

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Fortin, président  
M. Michel Germain, commissaire  
M. Jacques Locat, commissaire  
Mme Nicole Trudeau, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 4

---

Séance tenue le 16 novembre 2010 à 19 h  
Hôtel Sandman, Salle Jacques-Cartier A+B  
999, De Sérigny,  
Longueuil

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 NOVEMBRE 2010 ..... 1  
 MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES**

**JEAN GOSSELIN,**  
 Comité Gare au gazoduc ..... 2

**NOÉMIE TRÉPANIÉ-BESSETTE** ..... 8

**ANDRÉ NAULT**  
 Les AmiEs de la Terre de l'Estrie ..... 11

**BENOÎT GRATTON et Me GUY SARAULT,**  
 Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) ..... 14

**KATHERINE DUROCHER, MICHEL PICOTTE et FRANCIS PROVENCHER**  
 MRC de Rouville ..... 16

**JEAN BROUILLETTE**  
 Solidarité populaire Richelieu-Yamaska ..... 22

**FABIENNE BERGERON ET GILLES CROTEAU** ..... 23

**GILLES PLANTE ET SÉBASTIEN GAGNON**  
 Table des élus des préfets de la Couronne sud ..... 30

**PIERRE BRAZEAU** ..... 39

**JEAN-YVES LAVOIE, SCOTT SOBIE ET PAUL MYERS,**  
 Association pétrolière et gazière du Québec ..... 47

**JEANNOT CARON** ..... 64

**RECTIFICATION :**

**LÉOPOLD LANDRY** ..... 69

**AJOURNEMENT**

## MOT DU PRÉSIDENT

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette 4e séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*. Bienvenue également à ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet. Je suis Pierre Fortin, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par les commissaires Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

10 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission. Si votre présentation devait être plus longue, je vous invite à en faire un résumé afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la commission.

15 Onze présentations sont prévues à l'horaire de ce soir. Il est important, par équité et par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire fixé et de pouvoir ajourner la séance tout près de 23 h.

20 Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

25 Il est aussi possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre, à la table d'accueil. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant. Par exemple, si une personne affirme que cette salle peut accueillir 325 personnes alors que le permis émis est pour 100, vous pouvez demander un droit de rectification de cette affirmation.

30 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée, et je me réserve le droit d'interrompre une personne qui ne le respecterait pas. Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles vous exposent à d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

40 Maintenant, j'invite nos premiers interlocuteurs du comité Gare au gazoduc, donc j'inviterais monsieur Jean Gosselin et madame Françoise Legault.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

45

**M. JEAN GOSSELIN :**

Bonsoir. Alors, pour débiter notre mémoire, dans notre mémoire, on a cherché à documenter ce que serait un champ gazier en exploitation chez nous et ses impacts sur l'agriculture. Le comité Gare au gazoduc a été formé en novembre 2006 et regroupe des citoyens et des agriculteurs préoccupés par les effets appréhendés du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska à Lévis. Nous avons été représentés devant la Commission de protection du territoire agricole à cette occasion. Le contexte actuel entourant le développement anarchique de la filière des gazes de schiste chez nous, à Pintendre, dans le quartier Lévis, et partout ailleurs au Québec, nous porte à agir.

50

55

Le territoire agricole est un bien collectif et qui est pris en otage présentement, par la Loi *sur les mines*. 2 % du territoire agricole est consacré à l'agriculture, la Commission Pronovost, sur l'agriculture, a bien statué sur la fragilité de la zone agricole – est-ce qu'il y a quelque chose à propos de tout ça? Ça va?

60

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va très bien.

65

**M. JEAN GOSSELIN :**

Tout est beau?

70

**LE PRÉSIDENT :**

Nous on a des écrans en avant, c'est pour ça qu'on regarde...

**M. JEAN GOSSELIN :**

75

Ah, O.K., O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Votre présentation, on la voit en avant.

80

**M. JEAN GOSSELIN :**

85 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

90 Parce que ça me permet de vous voir en même temps.

**M. JEAN GOSSELIN :**

95 Alors, la Commission Pronovost a eu le temps, au eu beaucoup de temps pour se prononcer sur la fragilité, la nécessité absolue qu'il y a de protéger notre territoire agricole au Québec. Et malheureusement, avec l'arrivée de cette question des gazes de schiste, c'est la question aussi de la *Loi sur les mines*, c'est une loi qui vient en contradiction, ce sont deux lois qui ne sont pas conciliables à notre avis, en ce qui a trait au développement de l'agriculture au Québec. On a besoin de planifier le développement de notre agriculture, on a besoin de contrôler ce développement-là, et c'est une question aussi de relève agricole, c'est une question de dynamisme dans nos régions.

100 C'est nuisible à l'agriculture, à la limite, de s'en aller tête baissée dans un dossier aussi délicat que l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire agricole des Basses-terres du Saint-Laurent.

105 Pour comprendre ce qu'on veut nous imposer, maintenant; nous sommes allés constater ce qui se fait dans l'État de New York, chez nos voisins. Rappelons qu'on partage la géologie des shales de l'Utika, pour ce qui est de l'est de l'État de New York, et l'État de New York a aussi une longue expérience de développement gazier sur son territoire. Depuis le forage d'un premier puits en 1831, il y a énormément d'activités gazières qui s'y sont déroulées, et des champs à maturité, des champs gaziers à maturité y sont exploités depuis fort longtemps.

110 Les statistiques agricoles, c'est tout simplement pour dire que le nombre de fermes au Québec et dans l'État de New York, ainsi que la superficie du territoire cultivé seraient à peu près semblables.

115 Le positionnement des puits, maintenant, dans le comté de Chautauqua – au nord, en bleu, c'est le lac Ontario – on voit un peu ce qui pourrait se dérouler chez nous dans un champ gazier. C'est une région où, par exemple, entre les deux points, vous avez, entre le point 1 et le point supérieur, vous avez environ un kilomètre de distance. C'est ce qu'on est allé constater – en fait, à partir des recherches qu'on a faites, on ne s'est pas déplacé, entendons-nous. L'État de New York règlemente, par le biais du Département de l'environnement, le développement de l'industrie gazière et aussi le Département de l'agriculture qui vient encadrer la remise en état des terrains.

125 Les exemples de champs gaziers aux États-Unis, ça aussi, ça nous aide à comprendre comment le développement se fait. On voit ici un souci symétrique et très méthodique de développement, on cherche à maximiser les installations, et il n'y a pas de raison de croire, par exemple en ce qui a trait au gazoduc, tout ça, on cherche à rapprocher les choses. Nous, quand on fait les foins, on essaie de faire les foins le plus près possible de notre ferme, on ne va pas loin, donc c'est le même principe qui prévaut ici.

130 On est aussi dans des zones qui n'ont pas un potentiel agricole nécessairement élevé. Ici, on voit les champs gaziers au Texas, et là au Wyoming. On voit, encore une fois, un intérêt pour développer au maximum.

135 Maintenant, ça nous aide à comprendre ce qui nous attend chez nous. Et nous avons réalisé un champ gazier, en fait on en a fait un pour Pintendre et on en a fait un pour Saint-Hyacinthe. Pourquoi Saint-Hyacinthe? C'est qu'il y a déjà deux puits, les puits Canbriam qui sont dans le secteur, et on ne peut pas penser, au Québec, faire de l'exploration sans avoir comme but d'exploiter un jour puis de faire ces champs-là. Si on nous raconte des histoires à l'effet qu'on est en période d'exploration, on est aussi avec l'esprit d'exploiter. Alors, on va avec un puits au kilomètre carré, deux puits au kilomètre carré avec un réseau collecteur et quatre puits au kilomètre carré.

140 Pour se situer, récemment à l'émission Découverte, on a parlé de Dimock qui a déjà trois puits au kilomètre carré après trois ans d'exploitation seulement. Alors, combien de temps ça va prendre pour arriver avec un champ comme ça, on le sait pas. C'est impactant, ça dérange l'agriculture, on n'a pas toute la vision, le portrait de ce qu'on va faire subir à nos terres agricoles, les meilleures terres du Québec, dans des secteurs stratégiques.

150 Ces restrictions-là, on les vit aussi quotidiennement. Nous, dans le projet Rabaska, on nous a approchés pour les questions de gazoduc. Le gazoduc, vous savez, c'est une chose, c'est qu'on vient imposer, on vient nous donner des responsabilités. C'est nous qui sommes pris pour travailler autour de ces tuyaux-là. C'est nous qui en sommes responsables après. Et là, c'est toute une quincaillerie, une tuyauterie qui vient s'ajouter dans un paysage où on a déjà de la difficulté à pratiquer des activités agricoles.

160 Je vous fais grâce, la commission a tous les impacts qu'on a soulevés, le labour, le nivellement, et ça va même jusqu'à l'établissement d'un aménagement paysagé, imaginez-vous, ça prend des permissions de la compagnie pour faire ça. Vous devenez en tutelle, ni plus ni moins, sur votre territoire.

Personnellement, je suis un producteur maraîcher, alors on me recommande de sous-soler. Ces instruments-là n'étaient pas connus il y a quelques années; sous-soleuse, on fait beaucoup de drainage aussi, ça vient nous briser, briser les terres, le morcellement, ceux qui connaissent la

165 notion de sectionnement des terres, on les brise en multiple, comme un verre cassé, si vous  
voulez, vous êtes obligé de relever vos instruments pour passer, et cetera, ça, c'est un des  
aspects. L'autre aspect, la compaction; les plates formes, l'établissement de toutes ces  
installations-là vient en quelque sorte... Bien, on ne fait pas des cours de stationnement, là, on est  
170 sur des terres, alors on voit la fracturation, ici, dans des milieux agricoles. Le camionnage, le  
transport d'eau, on parle de 1 000 camions, mais on n'a pas considéré le retour aussi des camions.  
Ça fait 2000 voyages, parce que les camions reviennent à vide.

Les bassins de réception des eaux de fracturation sont aussi un souci pour nous, vont l'être  
éventuellement, devrais-je dire, et j'espère que non, j'espère que ça ne se fera pas, mais ces  
175 bassins de réception là, on a un risque de contamination, on a un risque de... en fait, ça vient  
impacter les activités agricoles et on aura aussi la responsabilité de surveiller ces équipements-là,  
puisque visiblement, c'est pas toujours le cas.

La question de l'eau, maintenant. Évidemment, la question de l'eau c'est critique. Excusez,  
je suis... Bon, la question de l'eau c'est que quand on vient fracturer un sol, quand on vient  
180 introduire des produits chimiques dans un sol, on voit qu'à long terme – il y a eu des problèmes  
aux États-Unis, il y a eu des problèmes aussi dans l'Ouest Canadien et ce sont les mêmes  
compagnies qui viennent ici. Quand l'agriculteur va avoir un problème, il va être seul pour le régler.  
Il n'y aura personne autour de lui pour dire. Et là, on met à risque des fermes laitières, des fermes  
185 qui valent 2 millions, 3 millions. Quand la nappe d'eau va être contaminée, ce ne sont pas des  
compensations financières qu'on veut, on veut avoir de l'eau propre. Ça, c'est une exigence qui va  
avec la vie, qui va aussi avec l'agriculture. Et ça, c'est pas négociable. Alors, présentement, on  
n'est pas en mesure de nous rassurer là-dessus.

L'agriculteur et ses voisins. En fait, la solidarité humaine, ça, c'est une chose au Québec, on  
190 est habitué de vivre, on vit en société, les agriculteurs ne sont pas différents du reste de la société.  
Les gens sont inquiets, la population est inquiète vis-à-vis cette invasion d'une industrie qui arrive  
ici brusquement, sans contrôle. On n'est pas déconnecté du reste du monde, on partage cette  
préoccupation-là avec les autres gens dans notre entourage. On a besoin d'eux, puis ils ont besoin  
195 de nous dans notre communauté. Et ça, c'est quelque chose dont il faut tenir compte. On n'est pas  
capable d'accepter cette intrusion-là dans notre monde.

En conclusion, ne cédon pas le contrôle de nos campagnes à des opportunistes qui vont  
être avides de profits. Ne laissons pas ces gens hypothéquer notre avenir. On devrait, et je le dis à  
200 mes collègues agriculteurs, on devrait bloquer l'accès de nos terres présentement, tant et aussi  
longtemps que la population du Québec n'aura pas eu réponse à ses questions, n'aura pas eu  
réponse à ses inquiétudes. Conséquemment, ce qui est recommandé à la commission ici, c'est  
qu'un temps d'arrêt soit instauré dans les plus brefs délais pour permettre des études d'impact  
indépendantes, que des études d'impact indépendantes et scientifiques soient conduites afin de  
205 documenter les effets de l'industrie gazière sur la poursuite de l'activité agricole au Québec.

210 Je vais terminer en vous présentant aussi le dossier Pintendre, si on a encore un peu de  
temps. Alors, on a parlé de Saint-Hyacinthe, qui est la métropole agroalimentaire du Québec.  
Saint-Hyacinthe, c'est 82 000 emplois reliés à l'agroalimentaire, c'est 4,7 G\$ de retombées  
économiques pour le secteur agroalimentaire, la transformation et tout ça; c'est important, on n'a  
pas les moyens, au Québec, de scraper notre agriculture avec l'arrivée d'une industrie qui n'est  
215 pas, finalement, qui ne répond pas à ce que le territoire des Basses-terres du Saint-Laurent doit  
être consacré prioritairement à l'agriculture pour nourrir les Québécois, et ça, c'est quelque chose  
qu'on ne pourra pas... il n'y a pas de retour en arrière là-dessus. Vous avez une responsabilité qui  
est de bien évaluer la situation avant de donner quoi que ce soit, avant de donner un feu vert là-  
dessus. Mais la population, elle, elle ne vous le pardonnera pas si ça va dans ce sens-là.

220 À Pintendre, on est dans la ceinture verte, en fait l'agriculture de proximité autour des villes.  
On est prêt de la ville de Lévis et c'est l'environnement aussi, la communauté métropolitaine de  
Québec. Personnellement, ça fait 25 ans que nous, en fait, qu'on exerce l'activité agricole  
maraichère dans la région, on a besoin de cette proximité-là. La Commission Pronovost le  
reconnait aussi. Il y a plusieurs industriels gaziers qui veulent s'installer en pourtour des villes.

225 Alors, on voyait le puits SOQUIP, qui est un puits de forage qui a été fait à la fin 1979, alors  
on voit l'agglomération de Pintendre, on est dans la ville de Lévis, donc en banlieue, à l'extérieur  
un peu, alors à deux puits au kilomètre carré, quatre puits au kilomètre carré avec un réseau  
collecteur relié à une station de nettoyage et de surpression.

230 Je ne sais pas si la commission est en mesure d'évaluer, mais ça, c'est ce qu'on voit dans  
l'État de New York. L'État de New York permet six puits au kilomètre carré. Il y en a trois à Dimock.  
Il pourrait y en avoir quatre, il pourrait y en avoir cinq au kilomètre carré. On n'a rien au Québec qui  
nous rassure là-dessus. Et faire de l'agriculture dans un milieu comme ça, ça veut dire franchir des  
pipelines, ça veut dire des camions qui vont aller forer ces puits-là, qui vont transporter de l'eau de  
fracturation. On va briser à jamais une trame agricole qui a mis des générations à se constituer et  
qu'on doit défendre bec et ongles.

235 Alors, merci de nous avoir écoutés là-dessus.

#### **LE PRÉSIDENT :**

240 Merci. Quand vous dites que le producteur est seul, que ça peut mettre en péril la ferme,  
l'entente que l'industrie est en train de développer avec l'UPA, est-ce que ça peut vous aider? Et  
comment réagit l'UPA par rapport à vos propos?



**M. JEAN GOSSELIN :**

250 Bien, votre question est tout à fait à propos, Monsieur Fortin. Nous avons écrit au président de l'Union des producteurs agricoles pour lui – en fait, on lui a transmis cette vision-là, pour avoir une vision prospective de la chose. Puis on attend toujours la réponse, mais c'est certain que d'aller négocier avec l'Association pétrolière et gazière, c'est comme d'aller négocier avec le vendeur. Vous avez la vision du vendeur. Nous, on pense qu'on doit avoir une vision beaucoup plus globale que ça, on croit que l'UPA devrait se décoller de cette vision-là, puis avoir une vision 255 globale de la situation. Regarder l'effet impactant à long terme sur l'agriculture. Et c'est une des choses aussi à l'intérieur de la... on parle de la CPTAQ qui gère la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la CPTAQ gère au cas par cas présentement. La CPTAQ a besoin des données, on a besoin d'une analyse indépendante et c'est pour ça qu'on demande un moratoire. On n'est pas seul à le demander, il y en a d'autres qui le demandent, mais dans le monde agricole, on ne pourra pas refaire ce qui va avoir été brisé par des décisions précipitées. Le gaz est là, il va continuer d'être là l'année prochaine, puis l'année d'après. 260

**LE PRÉSIDENT :**

265 O.K. Monsieur Locat?

**M. JACQUES LOCAT:**

270 Oui, juste pour vérifier. Cette figure que vous projetez, donc ça, c'est un puits, donc vous êtes à quatre puits par kilomètre carré, est-ce que ça prend en compte le fait qu'on peut avoir par exemple une plateforme avec jusqu'à six, huit ou dix puits, ou s'ils sont tous séparés individuellement sur l'image?

**M. JEAN GOSSELIN :**

275 La réglementation dans l'État de New York permet jusqu'à six puits au kilomètre carré, mais on a une image à quatre puits au kilomètre carré avec des plateformes multiples puis du forage horizontal. Nous, on n'est pas des spécialistes, mais on voit que dans les cas de plateformes multiples, ça occupe beaucoup de place et puis il faut les forer, il faut emmener l'eau, il faut 280 emmener les camions, les produits chimiques, les bassins de rétention, c'est la même problématique qui se pose.

**M. JACQUES LOCAT:**

285 Donc, c'est des puits individuels que vous avez mis ici, c'est ça?

**M. JEAN GOSSELIN :**

290 Ici, ça, c'est une concentration à quatre puits au kilomètre carré, la même chose qu'à Dimock  
ou ailleurs, où il y a des shales gaziers. Pour le détail, le fin détail, on n'est pas assez documenté  
pour aller plus loin.

**M. JACQUES LOCAT:**

295 Merci.

**M. JEAN GOSSELIN :**

300 Bienvenue.

**LE PRÉSIDENT :**

305 Merci beaucoup Monsieur Gosselin et Madame Legault.

**M. JEAN GOSSELIN :**

Encore une fois, merci de nous avoir reçus et écoutés.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. Donc, j'inviterais notre prochaine participante, c'est-à-dire Noémie Trépanier-  
Bessette. Alors, bonsoir.

315 **NOÉMIE TRÉPANIÉ-BESSETTE:**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

320 Allez-y.

**NOÉMIE TRÉPANIÉ-BESSETTE:**

325 Je vais m'adresser à vous ce soir, pour que vous puissiez transmettre mes questions et  
commentaires aux dirigeants de notre province, qui j'espère deviendra un pays au cours de ma vie,  
car c'est le souhait de mon père, celui de mon grand-père et le mien.

330 Mon nom est Noémie Trépanier-Bessette; j'ai 13 ans et je suis en secondaire 1, à l'international, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme à Saint-Hyacinthe. Je m'inquiète sérieusement. En tant qu'adolescente à qui il reste encore 70-80 ans à vivre, je m'inquiète de ce que le gouvernement et les industries privées font quasiment en secret avec notre environnement. Quand je vois, à la télévision, le gouvernement qui s'entête à permettre que l'environnement soit ainsi mis à risque, malgré que de plus en plus de gens s'y opposent.

335 J'aimerais souligner à monsieur Charest que j'aurai le droit de vote dans cinq ans. Ça viendra vite. Moi, j'ai déjà signé la pétition contre les gaz de schiste et celle contre la démission de monsieur Charest, qui seront toutes deux déposées à l'Assemblée nationale.

340 J'ai 13 ans, et je mange des céréales le matin. Sur la boîte, il n'est pas encore spécifié que le blé et le maïs proviennent des champs où il n'y a pas d'exploitation gazière. J'espère ne jamais voir une telle notice sur mes produits que j'achèterai. De plus, je ne comprends pas comment il est possible qu'un propriétaire de terrain qui refuserait l'accès à ses terres aux compagnies gazières, puisse se faire exproprier. Pourquoi les grandes compagnies ont toujours raison? Pourquoi est-ce que le fermier qui élève des poulets ne pourrait pas protéger sa production qui le fait vivre?

345 On m'a parlé de la *Loi des mines*. Comment se fait-il que 66 politiciens élus au gouvernement ne puissent pas changer cette loi rapidement? Comment m'expliqueriez-vous qu'il y aurait si peu de pouvoir face aux compagnies gazières d'Alberta? Pourquoi avoir mis une Assemblée nationale si elle n'a pas plus de pouvoir que mon directeur d'école?

350 Dans ces champs, ils installent des gros bassins de produits chimiques. J'ai toujours voulu avoir une piscine chez moi pour me baigner l'été. Mais chez moi, on n'a pas l'argent pour ça, en tout cas pas avant cinq ou dix ans. Les compagnies gazières, elles, en ont creusé une trentaine depuis deux ans de ces piscines. Et des biens plus grands que celle que je voudrais pour me baigner, sauf qu'ils les emplissent de produits cancérigènes et corrosifs. Moi, j'aime l'eau propre et claire. Vous savez, celle qu'on voit au travers.

355 Dans les bassins, les liquides se divisent en deux phases. La plus légère qui se retrouvera au dessus, s'évaporerait et les sédiments s'accumuleraient au fond. Ces fonds de bassins sont simplement recouverts d'une toile géotextile. N'y a-t-il vraiment aucun risque que les contaminants s'infiltreraient dans le sol? Pour ce qui est de l'évaporation, ça n'est pas seulement l'eau qui s'évaporerait des bassins. Devrais-je m'inquiéter de ce qui se retrouvera dans notre cycle de l'eau?

360 Dans les bassins, les liquides se divisent en deux phases. La plus légère qui se retrouvera au dessus, s'évaporerait et les sédiments s'accumuleraient au fond. Ces fonds de bassins sont simplement recouverts d'une toile géotextile. N'y a-t-il vraiment aucun risque que les contaminants s'infiltreraient dans le sol? Pour ce qui est de l'évaporation, ça n'est pas seulement l'eau qui s'évaporerait des bassins. Devrais-je m'inquiéter de ce qui se retrouvera dans notre cycle de l'eau?

365 Les compagnies ne mettent même pas de clôture autour de leurs piscines d'eau sale. N'importe quel animal ou enfant qui veut rattraper son ballon pourrait tomber dedans. Dans ma ville, il y a un règlement sur les piscines. Elles doivent être bien clôturées. Il y a des amendes élevées si une personne installe une piscine sur son terrain sans la clôturer.

370 Parlons d'amendes. Si on se fait prendre à jeter des ordures au bord de la route, il y a une  
amende aussi pour ça. À Montréal, les fumeurs n'ont même pas le droit de jeter leur cigarette par  
terre, ça pollue. Et le gouvernement est d'accord pour que les piscines géantes de produits  
toxiques...? Alors, je ne comprends plus rien. Est-ce que la pollution est plus acceptable quand  
375 elle est faite en grande quantité que lorsqu'elle est faite en petite quantité? Ce n'est pas logique.  
Si j'appliquais cette logique à l'école, il me serait permis de ne faire absolument aucun devoir.  
Mais si on de mes devoirs n'était pas fait, là, ce serait considéré comme grave et j'aurais des  
conséquences.

380 Je me demande pourquoi les politiciens et les grands patrons fonctionnent comme ça. Je ne  
comprends pas. Mon père m'a dit que c'était pour l'argent. Pour faire monter leur prix d'actions en  
bourse. Et aussi pour vendre de l'énergie à l'Alberta, pour leur permettre de produire du pétrole  
avec leurs sables bitumineux et ainsi faire monter encore leurs valeurs d'actions en bourse.

385 Moi, je comprends que l'argent fait faire bien des choses dans le monde des adultes, surtout  
dans la génération des baby-boomers qui sont à la tête de toutes les compagnies, qui ont bien  
peur de ne pas avoir assez d'argent pour vivre leur retraite. Ces gens-là n'ont probablement plus  
de famille qui les aime et qui les aide. Ces gens-là ont peur. Je les comprends un peu. Mais je  
voudrais aussi leur dire que ce n'est pas en détruisant la nature qu'ils vont mieux vivre leurs vieux  
390 jours ni qu'ils seront plus aimés et appréciés. La nature ne leur a rien fait. Toutes les espèces de  
mammifères, d'oiseaux et de poissons ne sont pas la cause de leur tristesse. Il faut aussi qu'ils  
cessent de s'en prendre à eux. Moi, pour vivre ma vie, j'aurai besoin d'eux. J'aurai besoin de bon  
air à respirer et de bonne eau à boire. Ne m'empêchez pas de profiter de ce que toutes les  
générations ont eu depuis des millénaires avant vous.

395 Déjà, sur la rivière Yamaska, il n'y est même plus possible de faire du kayak. Eh oui, l'été je  
fais du kayak avec mon père pendant les vacances. Et, ayant fait l'expérience, nous avons décidé  
de ne plus aller à cette rivière, parce que pendant toute notre randonnée, on avait envie de se  
boucher le nez. La rivière pue, tellement elle est polluée. On habite à 15 minutes de là, mais on  
préfère aller à plus de deux heures de route à la place, là où la nature a encore l'air naturel.

400 Je vous le redis, je m'inquiète vraiment de ce que vous faites, Messieurs les dirigeants. J'ai  
vu les images de la fuite de pétrole de BP aux États-Unis. Ne me prenez pas pour une ignorante, je  
sais ce que ça veut dire « réchauffement climatique ». C'est la faute de votre génération, tout ça.  
Les environmentalistes que vous haïssez tant, vous le disent depuis près de 30 ans. Mon père  
405 était plus jeune que moi dans ce temps là et vous ne voulez toujours rien entendre. Pourquoi ne  
pouvez-vous pas respecter le protocole de Kyoto? Pourquoi ne voulez-vous pas développer la  
voiture électrique d'Hydro-Québec? Je l'ai essayée, cette voiture, avec mon père, elle marchait  
très bien. En fait, mieux que l'auto que nous avons en ce moment.

410 Vous dépensez plus d'argent dans les options polluantes que dans les options propres.  
Pourquoi donc? Est-ce plus payant de tout salir? Est-ce que c'est plus payant d'empoisonner tout  
le monde? Est-ce que les adultes ont un problème d'estime de soi? Nous, à l'école, on nous  
apprend à ne pas en avoir. Si par malheur on en a, on est pris avec une bonne flopée de séances  
de psychologie avec notre professionnel dans le domaine, à l'école.

415 Comment ça se fait que moi, à 13 ans, je comprenne que vous vous trompez et que vous,  
dans la soixantaine, vous ne compreniez pas? Quand je serai en âge de travailler, en âge de  
prendre des décisions qui affecteront vos vies, pensez-vous que je n'aurai pas le goût de me  
venger un peu?

420 Monsieur Charest, Madame Normandeau, Monsieur Arcan; je serai peut-être la personne  
qui vous opérera pour un troisième pontage cardiaque en 2030. Sur la table d'opération,  
souhaiteriez-vous que je vous reconnaisse?

425 Aujourd'hui, la ville de Pittsburgh en Pennsylvanie, qui a une population d'environ 2 350 000  
habitants a voté un règlement qui interdit le forage sur son territoire. C'est certainement pas pour  
rien.

430 Soyez donc intelligents, et faites un moratoire dès maintenant, pour que les scientifiques,  
ceux qui sont intelligents, doués et capables de vous dire ce qu'il en est de ce projet d'exploitation  
d'énergie fossile puisse le faire. Et promettez-moi que vous suivrez leurs conseils.

**LE PRÉSIDENT :**

435 Merci beaucoup. Je vais vous le rappeler, aucun signe d'approbation, s'il vous plait. Merci  
beaucoup. Je vais appeler maintenant le représentant de Les amiEs de la terre de l'Estrie.

**M. ANDRÉ NAULT :**

440 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

445 **M. ANDRÉ NAULT :**

André Nault, président de Les AmiEs de la terre de l'Estrie. J'ai un peu de problème avec la  
voix, je vais essayer de passer au travers. Juste une notification : au Colorado, on est rendu à un

450 puis aux dix acres, pour vous donner une idée. Donc, on pourrait rajouter à peu près quatre fois les points qu'il y a là sur la table.

455 Donc, Les AmiEs de la terre de l'Estrie sont une OBNL active depuis 1987 dans les communautés de l'Estrie. Notre premier but est de promouvoir une société écologique sous toutes ses formes. Nos actions ont porté sur plusieurs comités, dont le marché e solidarité régionale, pour permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits à un prix qui leur convient et d'avoir une agriculture de proximité. Les OGM, ça fait 11 ans que je milite contre les OGM en alimentation, l'agriculture urbaine, le transport en commun, le comité zéro déchet.

460 Nous préconisons l'autonomie des communautés sous toutes ses formes et la venue d'un carburant qui pourrait nous rendre autonomes du côté énergétique serait certainement une avenue à regarder de près.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

465 **Début de la phrase à la page 1 : « La grande difficulté que nous avons... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « (...) vers l'atteinte de cette mission. »**

Phrase de monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec.

470 **(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

475 La loi de 2006 a-t-elle préséance sur la loi de 1880? Donc, c'est un peu cette situation sociale à laquelle nous avons à faire face. Une loi cowboy, où n'importe qui peut rentrer n'importe où, exproprier la personne, sacrer à terre notre agriculture, et c'est ce qu'on a besoin pour vivre demain matin, c'est d'avoir de l'agriculture. Si on se cherche des moyens pour diminuer notre consommation d'énergie, on a juste à penser à une autonomie alimentaire et on va possiblement diminuer de 40 %, demain matin, notre consommation énergétique au niveau global.

480 Ça vient de sortir de la presse, malheureusement je n'ai pas eu le temps de le lire encore, je l'ai acheté cet après-midi à la librairie GGC à Sherbrooke. C'est le dernier qu'il y avait, le nouveau livre de Normand Mousseau : *La révolution des gaz de schiste*. Je pense que ça vaudrait la peine, avant que toute décision soit prise, de jeter un coup d'œil sur ce livre.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Nous en avons trois copies.

490

**M. ANDRÉ NAULT :**

Félicitations.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que mes collègues, vous avez des questions? Monsieur Locat?

500 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Une petite question concernant justement la gestion adéquate des risques; est-ce que pour vous, ça pourrait quand même impliquer l'acceptation d'un certain risque?

505 **M. ANDRÉ NAULT :**

Non. Parce qu'on joue avec l'eau. Et on ne sait même pas où se situe la nappe phréatique, comprenez-vous?

510 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Donc vous, c'est le risque zéro.

**M. ANDRÉ NAULT :**

515 Bien, le risque zéro, c'est qu'il n'y a pas eu d'endroit où on a eu de l'exploitation qu'il n'y a pas eu de risque. Donc, c'est quoi, là? On dit : bien, on en fait puis on pollue ou on n'en fait pas puis on diminue notre consommation d'énergie? On a deux choix à faire en tant que société.

520 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Mais est-ce qu'à ce point de vue là, vous ne connaissez pas des activités déjà dans votre milieu qui posent certains risques à l'eau potable?

525 **M. ANDRÉ NAULT :**

Bien sûr. Bien sûr, c'est évident. Mais il ne faut pas se cacher pour amener une pollution irréversible parce qu'il y a quelqu'un qui la pollue déjà actuellement. Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, là.

530

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Madame Trudeau? Ça va? Monsieur Germain, non? Merci beaucoup, Monsieur.

535

**M. ANDRÉ NAULT :**

Merci.

540

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter monsieur Benoit Gratton de l'Association des consommateurs industriels de gaz. Donc, bonsoir, vous pouvez vous présenter pour les fins de la sténotypiste.

545

**Me GUY SARAULT :**

Alors, mon nom est Me Guy Sarault, du cabinet Heenan Blaikie, je suis le procureur de l'Association des consommateurs industriels de gaz.

550

**M. BENOIT GRATTON :**

Mon nom est Benoit Gratton, je suis président du Conseil de l'Association des consommateurs industriels de gaz.

555

**LE PRÉSIDENT :**

La parole est à vous.

560

**M. BENOIT GRATTON :**

Merci. Alors, d'abord sur l'intérêt et la représentativité de la l'ACIG.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

565

Alors, je vous remercie de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Locat?

570



**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

575 Oui. J'avais une question ou une précision, en fait. À la page 3, l'avant-dernier paragraphe,  
à savoir si ce que vous demandez ça pourrait être considéré comme étant l'équivalent d'un  
moratoire quand vous dites que : « L'ACIG reconnaît toutefois que cette nouvelle source  
d'approvisionnement ne doit pas être exploitée de manière irresponsable et que le gouvernement  
580 du Québec ne devrait l'autoriser que s'il est établi que cette activité industrielle est sécuritaire d'un  
point de vue environnemental. » Donc, qu'est-ce que vous entendez? Quelle portée donnez-vous  
donc, pour vous, à cet énoncé-là en fait d'autorisation?

**M. BENOIT GRATTON :**

585 On s'attend à ce que les producteurs puissent agir dans un contexte réglementaire qui est  
strict et, en même temps, qu'il y ait une surveillance des travaux qui soit conforme à tous les points  
de vue environnementaux.

**LE PRÉSIDENT :**

590 Madame Trudeau? Non? Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

595 Oui, ma question s'adresse, bon, c'est pour savoir, vous avez fait allusion à ce qu'il y a des  
fabricants de produits chimiques qui utilisent le gaz naturel au Québec; c'est dans quelle proportion  
environ? Quoi, 5 %, 10 % du gaz naturel qui n'est pas utilisé à des fins de chauffe?

**M. BENOIT GRATTON :**

600 Je n'ai pas la proportion exacte.

**Me GUY SARAULT :**

605 Mais la consommation industrielle au Québec représente une très grande proportion du gaz  
distribué par Gaz Métropolitain dans sa franchise. Gaz Métropolitain n'a pas une pénétration  
importante dans le secteur résidentiel; on sait qu'au niveau du chauffage au Québec, c'est  
beaucoup plus l'électricité qui est présente dans les foyers du Québec.

610 Dans le secteur commercial, institutionnel, il y en a un peu. Je peux donner par exemple,  
aussi, l'exemple de l'Île-des-Sœurs; la plupart des logements locatifs qui sont situés à l'Île-des-  
Sœurs sont chauffés au gaz naturel. Il y a certaines pénétrations qui ont été faites à ce niveau-là,  
mais on ne peut pas dire que c'est majoritaire. Mais les usages industriels, cependant, au Québec,

615 ont depuis plusieurs années été relativement importants. Ce n'est pas très connu du public parce  
que la tradition, ici, au Québec, n'est pas d'utiliser grandement le gaz naturel à une échelle qui est  
connue de la population en général, comme c'est le cas en Ontario, par exemple, mais ça demeure  
une source d'énergie importante pour les usages industriels, autant pour la chauffe que pour les  
procédés.

620 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Merci.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Messieurs.

**M. BENOIT GRATTON :**

630 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

635 J'inviterais les représentants de la MRC de Rouville, donc madame Katherine Durocher,  
monsieur Michel Picotte et monsieur Francis Provencher. Bonsoir.

**Mme KATHERINE DUROCHER :**

640 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez vous présenter à tour de rôle, s'il vous plaît.

645 **M. MICHEL PICOTTE :**

Bon, mon nom est Michel Picotte, préfet de la MRC Rouville.

**Mme KATHERINE DUROCHER :**

650 Mon nom c'est Katherine Durocher, adjointe à l'aménagement.

655 **M. FRANCIS PROVENCHER :**

Francis Provencher, coordonnateur à l'aménagement à la MRC de Rouville.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

665 **M. MICHEL PICOTTE :**

Bon, disons qu'on désirerait remercier les membres de la commission pour l'invitation à présenter le mémoire de la MRC Rouville. La présentation rapide de la MRC Rouville, pour une présentation rapide de la MRC Rouville, ça comprend huit municipalités, dont 33 000 habitants. Il y a la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, la ville de Richelieu, Marieville, Saint-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abotsford et Ange-Gardien.

670 Nous désirons, disons, faire savoir à la commission que l'exploitation du gaz de schiste, disons qu'on ne s'oppose pas à l'exploitation, sauf que c'est question de rapidité avec laquelle le gouvernement semble vouloir développer cette filière gazière là. Et en fait, ce n'est pas, pour nous, un réel besoin énergétique du Québec, pour le moment. La MRC n'est pas certaine des véritables retombées économiques dans le milieu.

675 Pour ces raisons, la MRC demande qu'un moratoire soit décrété sur l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste, une politique et des lois sur les moyens de contrôle applicables à cette industrie soient guidées par le principe de précaution et de prévention, et on demande que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit abrogée.

680 **Mme KATHERINE DUROCHER :**

685 Dans une optique de précaution et de prévention, l'environnement prend une place importante dans nos préoccupations. Par conséquent, nous souhaitons d'abord que le gouvernement impose aux compagnies de divulguer le contenu des adhésifs introduits dans les puits pour réaliser la fracturation, et qu'ils prennent les moyens nécessaires pour faire un contrôle sur le terrain afin d'assurer la santé et la sécurité publiques.

690 De plus, le gouvernement doit aussi assurer que le rejet de l'eau dans l'environnement n'aura aucun impact sur les milieux naturels et qu'il doit s'assurer que les réserves d'eau potable ne soient pas affectées à moyen et long terme, afin de permettre aux générations futures d'avoir de l'eau potable suffisante et de qualité. Considérant que 45 % des logements de la MRC de Rouville sont alimentés par des puits, l'avenir de notre eau potable est important.

695

En ce qui concerne nos infrastructures municipales et routières, le gouvernement doit s'assurer que les impacts sur celles-ci soient minimisés, mais aussi qu'une redevance ou une compensation soit distribuée aux territoires municipaux qui subissent des préjudices reliés à l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste.

700

**M. FRANCIS PROVENCHER :**

Pour revenir sur la demande d'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui soustrait de son application les opérations minières, mentionnons que la première responsabilité, première et principale responsabilité d'une MRC, donc Municipalité régionale de comté, est l'aménagement du territoire, soit la planification de l'implantation et du développement des activités sur son territoire, et ce, dans une perspective de développement durable, surtout depuis l'avènement de la loi en 2006; également, dans le but évident d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages.

705

710

Compte tenu de la nature des équipements et infrastructures qu'implique l'industrie des gaz de schiste et des risques ou impacts potentiels associés à son exploitation, on comprend alors la demande de la MRC de Rouville d'abroger l'article 246 de la LAU, afin de lui permettre de mettre en place des moyens de contrôle par le biais de son schéma d'aménagement, lesquels peuvent-être, par exemple, des distances séparatrices ou des zones tampons.

715

Rappelons également que : premièrement, l'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre trois paliers de gouvernement, soit le gouvernement du Québec, la municipalité locale et les Municipalités régionales de comté.

720

Deuxièmement, que le gouvernement du Québec pourra, dans le cadre du processus de conformité et d'approbation des schémas d'aménagement, s'assurer que les MRC répondent bien aux attentes et orientations gouvernementales ou ministérielles relatives au développement de cette industrie et ainsi freiner toute MRC qui serait tentée de régir indûment le développement de cette industrie. Monsieur Picotte.

725

**M. MICHEL PICOTTE :**

En conclusion, les enjeux liés à l'exploitation des gaz de schiste sont très importants à plusieurs égards. Pour les territoires où les opérations auront lieu, la participation et le consentement de la population locale et de ses représentants élus sont fondamentaux. Les espoirs de développement économique sont à la mesure des problèmes environnementaux et sociaux qui sont actuellement anticipés par plusieurs observateurs, dont la MRC de Rouville. Nous pensons que nos observations et propositions devraient être considérées pour permettre un développement harmonieux de la filière gazière au Québec.

730

735

740 Nous savons que la *Loi sur les mines* devrait être complétée par un autre projet de loi qui porterait plus spécifiquement sur l'industrie gazière. Nous demandons que cette nouvelle loi soit aussi soumise à une commission parlementaire, afin de donner l'occasion à la société de s'exprimer, plus particulièrement sur l'exploitation des gaz de schiste, plutôt qu'uniquement sur la loi-cadre qui traite de l'ensemble de l'exploitation des ressources du sous-sol québécois et dont il est actuellement question.

745 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Merci beaucoup. En page 8 de votre mémoire, quand vous dites que vous souhaitez que le gouvernement devrait envisager d'énoncer de réelles orientations gouvernementales – premièrement, lesquelles? Et est-ce que ce serait des mesures qui seraient complémentaires à l'article 246?

**M. FRANCIS PROVENCHER :**

755 Je pense que c'est un peu dans ce sens-là. On ne veut évidemment pas donner, écrire la loi nous-mêmes, ce n'est pas notre but, puis on n'est probablement pas qualifiés à le faire, mais effectivement que si on enlève l'article 246, il est évident que le gouvernement doit, parce qu'il a son champ de compétence à lui, doit intervenir et, dans ce sens-là, doit donner des orientations claires aux MRC afin, justement, de bien encadrer cette industrie.

760 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais ma question était plutôt de dire : est-ce que les deux pourraient fonctionner avec des aménagements?

765 **M. FRANCIS PROVENCHER :**

Vous voulez dire des orientations?

770 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce que vous proposez d'énoncer de réelles orientations gouvernementales, est-ce que des orientations gouvernementales modifiées pourraient arranger les besoins des MRC sans nécessairement abolir l'article 246?

775

**M. FRANCIS PROVENCHER :**

780 Non, bien pas dans l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* parce que de la façon dont la loi fonctionne, c'est que les MRC sont tenues de faire un schéma d'aménagement qui doit respecter des orientations gouvernementales.

785 L'article 246 nous interdit, entre guillemets, de régir; qu'il y ait ou pas des orientations gouvernementales, si on n'abolit pas 246, les MRC n'ont pas de pouvoir réel d'intervenir et de faire en sorte que les orientations soient encadrées par des règlements municipaux. Parce que, vous voyez, il y a des orientations gouvernementales, du gouvernement du Québec, ce qui permet de faire un schéma sur un sujet donné, et ce sujet donné là, bien, va être traité localement ou  
790 régionalement puis par la suite, il va se retrouver dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales.

Donc, si on met des orientations gouvernementales et qu'on maintient 246, les MRC n'ont pas de réelle compétence en matière d'opérations minières, donc on ne pourrait pas intervenir  
795 essentiellement, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Locat? Madame Trudeau?

800 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Oui. Toujours à la page 8, lorsque vous parlez des infrastructures municipales, vous dites que le Projet de loi 79 – ça, c'est le projet de loi amendant la *Loi sur les mines* – devrait permettre de garantir l'intégrité des infrastructures et s'assurer que les infrastructures actuelles sont  
805 adéquates, est-ce que vous pouvez être plus explicite sur votre demande?

**M. FRANCIS PROVENCHER :**

810 C'est bien évident que ce qu'on apprend dans la littérature et dans les divers documents officiels, c'est que l'industrie, l'exploitation des gaz de schistes pourrait nécessiter, dans certains cas, le transport d'eau potable notamment en grande quantité, de la machinerie importante, et à ce moment-là, c'est sûr que sur les chemins dont l'entretien relève des municipalités, et également les ponts et ponceaux, c'est évident que de faire passer un camion de lait de temps en temps, c'est pas comme faire passer 20 camions d'eau plus un camion de lait. On s'entend? Ou 200 camions  
815 d'eau. Puis je vous donne un exemple : ce qui pourrait faire, c'est qu'on pourrait avoir une usure prématurée des infrastructures et, évidemment, il ne faudrait pas que l'ensemble des citoyens paie pour une industrie qui dégrade rapidement les infrastructures.

820 Et je vous donne cet exemple-là, ça pourrait être aussi des exemples au niveau des champs,  
des usines d'épuration de traitement des eaux usées, lesquelles sont souvent des bassins aérés  
dans les petites municipalités. Alors, vous imaginez, si on amène un apport supplémentaire d'eau,  
on fait quoi? On agrandit les bassins? On les surcharge? On les fait vieillir plus rapidement? Et je  
ne suis pas un expert dans ce domaine-là, mais on se pose ce genre de questions là, là. Les  
825 conséquences de l'exploitation, que pourraient avoir, finalement, les conséquences de l'exploitation  
des gaz de schiste sur les infrastructures municipales, soit eau potable, traitement des eaux usées,  
routes, essentiellement.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

830 Mais vous pensez à quoi? À des compensations, vous pensez à des interdictions? Quand  
vous énoncez que par le Projet de loi 79, on pourrait garantir...

**M. MICHEL PICOTTE :**

835 Si jamais ça a à être fait, il pourrait y avoir un fonds de créer, justement pour prévoir ces cas-  
là. Parce que quand on parle des petites municipalités rurales, dans notre secteur, les routes ne  
sont pas conçues pour avoir du transport lourd. D'ailleurs, c'est interdit aux camions dans  
pratiquement tous les secteurs et c'est un milieu agricole. Donc les fonds de chemin ne sont pas  
faits pour ça et puis c'est là qu'on a notre inquiétude. C'est qu'à un moment donné, c'est bien beau,  
840 on parle de s'en aller, mais on n'est même pas consulté, puis on a à administrer ces secteurs-là,  
nous, et ça retombe automatiquement sur les résidants, sur les payeurs de taxes du secteur.

Il faudrait qu'on sache où on s'en va là-dedans, et qu'il y ait un fonds de créé à titre de  
compensation pour les dommages causés éventuels. On ne peut pas savoir avant quels  
845 dommages il y aurait de causés, mais si on venait nous rassurer puis dire : il y a un fonds qui a été  
créé, justement pour combler ces risques-là.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

850 Merci.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

855 Oui, à la page 11 de votre document, vous parlez que les gouvernements devraient travailler  
avec l'industrie pour développer certains projets d'exploitation pilote. Est-ce que vous pourriez  
développer un peu sur comment est-ce que vous voyez ce type d'opération là?

860 **M. FRANCIS PROVENCHER :**

865 Évidemment, on n'est pas vraiment au courant de comment ça se passe dans la vraie vie, parce qu'on n'en a pas chez nous. Alors, on se pose des questions. Et je pense qu'avec des projets pilotes, on pourrait être davantage en mesure d'évaluer les risques, les impacts et les effets sur l'environnement, également sur le voisinage. Donc, avec des genres de projets pilotes où on pourrait, finalement, peut-être même démystifier certains éléments, à ce moment-là, ça nous permettrait d'avoir un meilleur esprit critique puis d'avoir peut-être de meilleurs outils pour faire face aux risques ou aux impacts.

870 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci.

875 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

**M. MICHEL PICOTTE :**

880 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

885 Bonsoir. Maintenant, j'aimerais inviter le représentant de Solidarité populaire Richelieu-Yamaska, monsieur Jean Brouillette. Bonsoir, Monsieur Brouillette.

**M. JEAN BROUILLETTE:**

890 Bonsoir, Monsieur le président. Madame, Messieurs les commissaires, bonsoir. Solidarité populaire Richelieu-Yamaska est un regroupement de près de 50 organismes de divers horizons. Solidarité populaire Richelieu-Yamaska, je dirai SPR-Y, c'est plus court, rassemble des organisations syndicales, populaires, communautaires, féministes, environnementales, institutionnelles, religieuses, étudiantes et de solidarité internationale de la grande région Richelieu-Yamaska.

895 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

900



**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Locat, vous avez des questions?

905 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

910 Madame Trudeau?

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

915 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

920 Monsieur germain? Non? Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Jeannot Caron. Est-ce que vous êtes prévu à l'horaire? Mais vous pouvez passer si vous voulez, on a un trou. Non? Donc, madame Fabienne Bergeron et Gilles Croteau. Bon, la parole est à vous.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

925 C'est à moi? O.K.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Monsieur le président, Madame et Messieurs... »**

930 **Fin de la phrase à la page 5 : « (...) les choses peuvent changer rapidement. »**

935 Je voudrais ouvrir une parenthèse. Les informations données à l'émission Découverte dimanche ont corroboré nos dires; en expliquant qu'après la fracturation, il peut y avoir des failles naturelles par lesquelles la nappe phréatique est contaminée par des produits chimiques. Comme on peut le constater, nous n'avons aucune information quant aux produits chimiques employés, ou si peu. Du fait même, je fais le lien avec la contamination de la nappe phréatique qui a eu lieu à Shannon, par des produits chimiques cancérigènes.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

940

**Début de la phrase à la page 5 : « Lors de cette rencontre, nous avons fait...»**

**Fin de la phrase à la page 7 : « (...) télévision, radio et Internet. »**

945 Les gens sont capables de s'informer sur les risques potentiels de l'exploitation du gaz de schiste. Nous sommes capables de faire des interconnexions entre les événements reliés comme les déversements de BP dans le golfe du Mexique et ainsi que des déversements mineurs : Suncor à Montréal-Est, Ultramar à Saint-Romuald. Qu'on cesse de nous faire croire n'importe quoi, quant au fait qu'il n'y a aucun danger; nous, on se permet de douter.

950 Nos recommandations, mais plutôt nos désirs les plus chers.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.)**

955 **Début de la phrase à la page 8 : « Nous aimerions que le gouvernement... »**

**Fin de la phrase, page 8 : « ... afin d'avoir l'admissibilité sociale. »**

960 Prévoir un fonds d'indemnisation pour subvenir aux besoins des populations en cas de catastrophe : eau potable, soins de santé reliés, dévaluation de nos propriétés, et cetera, qui sera toujours là pour les besoins se rapportant au gaz de schiste, et ce, pour chacun des puits.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.)**

**LE PRÉSIDENT :**

965 Merci Madame Bergeron. – Il va falloir prendre des mesures, si ça continue. Vous êtes devant une commission d'enquête. On ne peut pas se mettre à applaudir à chaque fois. Par respect, selon les règles qu'on s'est données, je vous le dis une dernière fois.

970 Madame Bergeron?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Oui.

975 **LE PRÉSIDENT :**

980 Dans votre deuxième recommandation, vous dites que les compagnies gazières renseignent les populations.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour vous, le processus idéal aurait été quoi?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Le processus, c'est que premièrement, nous, on a été capable de nous rejoindre pour analyser notre puits, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas été capable de nous rejoindre pour nous avertir qu'il allait y avoir, premièrement, un forage. On nous a avisés pour venir analyser l'eau, ils ont trouvé notre adresse quelque part, probablement à la municipalité lors des choses de taxes. Et pour toutes les autres rencontres, jamais personne du rang de Lucieville qui ne demeurerait pas à Saint-Édouard, qui n'avait pas une boîte à lettres à Saint-Édouard n'a été avisé. Puis c'est des gens qui sont proches, là. C'est les gens du village sont à six kilomètres du puits.

**M. GILLES CROTEAU :**

Mais en d'autres mots, ce serait plutôt, aviser les gens au moins un an d'avance ou six mois d'avance, dire au monde : on a un projet de gaz à Saint-Édouard, on va faire des forages. Les gens ont su qu'il y avait un forage simplement à cause qu'il y avait des camions qui se promenaient à Lucieville.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Puis il y en a beaucoup qui ont appris ça, quand la torchère a brûlé.

**M. GILLES CROTEAU :**

Même, il y a beaucoup de gens que, c'est ça, ils se sont aperçus qu'il y avait... ils pensaient qu'il y avait un feu.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Qu'il y avait un feu.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, ça aurait été une consultation au préalable, avant de...

**M. GILLES CROTEAU :**

1025

Au préalable,

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1030

Oui.

**M. GILLES CROTEAU :**

1035

C'est comme là, présentement, il y a eu, voilà peut-être un mois ou deux, quand ils ont fait le tour des municipalités, ça fait au-dessus de deux ans qu'ils on fait le puits, là, c'est un peu trop tard. C'est bien beau essayer d'informer les gens, mais après, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1040

Monsieur Locat?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1045

Donc, O.K., je vais y aller. Moi, j'avais une question c'est concernant les analyses d'eau.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Oui.

1050

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Vous dites qu'après les travaux, il y a eu une analyse qui a été faite?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1055

Oui, on a demandé une analyse après la fracturation.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1060

C'est ça, et puis donc, vous avez pu comparer avant et après?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Oui, oui.

1065 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Et malgré ça, vous avez décidé que?

1070 **Mme FABIENNE BERGERON :**

On ne la buvait plus.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1075 Et donc quel genre d'analyse qui pourrait vous convaincre de la boire éventuellement? Est-ce que ce serait fréquemment ou...?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1080 Ça prend des analyses fréquentes, parce que nous, on y va les fins de semaine, ou des fois dans des longues périodes. Là, on arrive une fin de semaine, si on la boit puis qu'elle n'est pas bonne, on fait quoi, là?

**M. GILLES CROTEAU :**

1085 Parce que l'eau qu'ils ont utilisée pour la fracturation, on ne sait jamais à quelle date qu'elle va remonter non plus, là, par les failles.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1090 Parce qu'il en reste de l'eau dans le puits, quand ils creusent là.

**M. GILLES CROTEAU :**

1095 Dans le sous-sol, là. Puis encore là, les tests qu'ils font, si le test est fait pour savoir, supposons, les végétaux ou bien les bactéries qu'il y a dans l'eau, puis ils ne font pas le test pour les matières toxiques qu'il y a dedans, ça ne donne pas grand-chose non plus, là.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1100 Est-ce qu'on s'est informé à l'époque sur le type de puits que vous aviez pour l'approvisionnement en eau?

1105

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1110 Oui. Puis ce que je voulais rajouter aussi, c'est que c'est seulement les puits qui étaient répertoriés à la municipalité qui ont été analysés. Il y a un monsieur qui a un chalet à peu près à 100 mètres, lui, son puits n'a pas été analysé. Parce que nous, il était répertorié, on avait fait des réparations il y a trois ans, puis on avait mentionné qu'on avait un puits. Mais il y a beaucoup de gens qui ont des puits, puis qui n'ont pas été analysés, leurs eaux.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1115 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1120 Madame Trudeau?

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1125 Oui. Alors, je reviens sur le bruit.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Oui.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1130 Lorsqu'on vous a signifié que vous ne pouviez pas vous plaindre à la municipalité parce que la LAU ne s'appliquait pas, que la *Loi des mines* avait préséance, est-ce que vous avez fait d'autres démarches? Est-ce que vous avez pensé vous adresser au ministère du Développement durable, de l'Environnement...

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1140 Non. Non. On a eu une « écoeurantite », on a tout arrêté ça là.

**M. GILLES CROTEAU :**

1145 Parce que quand on a dit que la *Loi des mines* avait préséance sur toutes les lois, on a dit : notre chat est mort, ça ne vaut pas la peine de se battre pour essayer d'avoir d'autres compensations.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1150 De toute façon, on est tellement petits, nous autres, face à ces compagnies-là, qu'on ne peut pas se battre.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1155 Vous, ce que vous recherchez à ce moment-là c'est une compensation?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

Oui.

1160 **M. GILLES CROTEAU :**

1165 Oui, au moins. Parce que vu que nous autres on quitte la ville pour quitter le bruit, on se retrouve à Saint-Édouard dans la forêt, puis il y avait deux moteurs de génératrice 24 heures sur 24 qui fonctionnaient durant les deux forages. Le premier forage, ils avaient mis même les *exhausts* vers notre chalet, puis ils prétendaient que là, au deuxième, vu qu'ils avaient changé la configuration, que ça allait diminuer le bruit, mais...

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1170 Il y avait aussi des odeurs?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1175 Non. Bien, les odeurs, quand on était proche du puits, là, mais pas de chez nous. Puis il ne faut pas oublier que les forages ont lieu toujours quand il n'y avait pas de feuilles dans les arbres, non plus. C'est direct. Le bois, ça conduit direct le son. Des fois, on entend des gens, là, à sept, huit terres de chez nous, on les entend très bien avec leurs scies mécaniques, là.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1180 Ça a été sur une durée de combien de temps?

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1185 Nous, là, la période qui nous importe, c'était la semaine de relâche complète, les fins de semaine, c'était à peu près un mois. Ensuite, en novembre, ça a été la même chose. Là, en novembre, lui, il a passé une semaine complète qu'il travaillait à Québec. Il a demeuré au chalet,

1190 avec le bruit, puis là, sinon, c'était toutes les fins de semaine. Puis on n'est pas si difficile que ça, là. Si ça faisait rien qu'arrêter la nuit, on serait bien content. Parce qu'en temps normal, nous, on n'a pas le droit d'en faire de bruit à Saint-Édouard à partir de 10 h le soir jusqu'à 7 h le matin. Déjà de faire respecter ça, là, ça serait apprécié.

**LE PRÉSIDENT :**

1195 Monsieur Germain, ça va? Monsieur, Madame, merci beaucoup.

**Mme FABIENNE BERGERON :**

1200 Bienvenue.

**M. GILLES CROTEAU :**

Merci à vous.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

On va prendre une pause, on va revenir à 20 h 45, donc à tout à l'heure. Merci.

1210 **PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

1215 Donc, nous allons reprendre et j'inviterais les représentants de la Table des élus des préfets de la Couronne sud, messieurs Gilles Plante et Sébastien Gagnon. Vous pouvez vous présenter.

**M. GILLES PLANTE :**

1220 Oui, mon nom c'est Gilles Plante, maire de McMasterville et préfet de la MRC Vallée-du-Richelieu et président de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud de Montréal. Celui qui m'accompagne à ma droite, comme de raison, c'est le directeur général de la Table des préfets et élus, monsieur Sébastien Gagnon.

1225 Alors, bonsoir Madame, Messieurs les commissaires, laissez-moi vous présenter, comme je l'ai dit tantôt, Sébastien, qui est le directeur général de la Table. Bien que vous ayez lu certaines informations concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, je prendrai quelques secondes pour vous parler de notre organisme.



1230 La Table des préfets et élus de la Couronne Sud a été constituée en 2003, afin de regrouper  
autour d'un même dossier, les 40 municipalités de la Couronne Sud de Montréal. Y siègent, les six  
1235 préfets élus par leurs pairs des MRC, ainsi que les quatre élus du conseil de la Communauté  
métropolitaine de Montréal, également élus par leurs pairs. C'est donc 25 % des maires de la  
Couronne Sud qui siègent sur notre Table.

1235 Nous suivons généralement les activités de la communauté, mais il arrive à l'occasion que  
les élus choisissent de traiter des dossiers ad hoc qui interpellent tous les partenaires de la Table,  
comme celui des gaz de schiste.

1240 Nous tenons, en premier lieu, à vous remercier de nous recevoir ce soir. La tribune du BAPE  
en est une très sérieuse et nous nous comptons honorés d'y présenter notre contribution. Nous  
commencerons cet exposé par cette phrase et la terminerons par la phrase qui l'a inspirée :

1245 *En nous élisant, le citoyen ne nous donne pas un droit exclusif d'exploitation de la terre et  
des sols, il nous les confie. À titre de fiduciaires, nous avons la responsabilité de les préserver, non  
seulement pour nos citoyens, mais également pour les générations futures à qui nous la devons.*

1250 Le premier point que nous traiterons aujourd'hui est la question liée au respect des autorités  
et des magistrats qui sont en place. Depuis quelques années déjà, nous avons été témoins  
d'explorations gazières effectuées par différentes compagnies sur la Couronne Sud. La quiétude,  
autant de villages que de villes, a été perturbée par de la prospection.

1255 Imaginez la réaction citoyenne lorsque des compagnies, sans avertissement, débarquent sur  
un territoire et se mettent à prospecter. Le premier téléphone se fait à la mairie : « Que se passe-t-  
il? » Quel genre de réaction suscite chez le citoyen la réponse suivante : « Aucune idée, nous ne  
savons pas. » Imaginez, on voit débarquer les prospecteurs outillés de machinerie lourde, sans  
que personne n'en ait été informé. Ces interventions inquiètent les citoyens et nous ne sommes  
pas en mesure de les rassurer. On doit alors se retourner vers les sources officielles qui ne sont  
guerre plus rassurantes.

1260 Or, il y a de sérieux questionnements qui doivent être pris en considération quant aux  
impacts des activités d'exploration de puits de gaz naturel. À l'ère de la mondialisation de la  
nouvelle, du partage sans frontière de l'information en temps réel, les entreprises devraient porter  
une attention toute particulière afin d'informer les citoyens en amont; et l'industrie de l'exploitation  
et de l'exploration des gaz de schiste n'était pas sans connaître son bilan à l'échelle mondiale.

1265 Traitons, si vous le voulez bien, en second lieu, justement du bilan de l'industrie. Je le disais  
précédemment, nous sommes confrontés à une ère de mondialisation de la nouvelle et on ne peut  
donc pas se mettre la tête dans le sable et espérer que personne ne le sache. L'arrivée des  
entreprises a causé des commotions dans les communautés accueillantes, mais ce qui a alimenté

1270 cette crise et mis en place le scepticisme, ce sont surtout les informations obtenues du côté  
américain.

1275 L'industrie, suite à sa décision de venir s'établir au Québec, aurait dû considérer ces facteurs  
et répondre aux interrogations avant de commencer. Nous n'en serions pas là aujourd'hui, à  
demander à ce que le gouvernement impose un moratoire afin de nous permettre de bien  
comprendre et d'encadrer le dossier. Il est important d'ajouter, bien que nous voulons faire preuve  
d'ouverture d'esprit, que nous soyons, nous, du monde municipal, des ambassadeurs essentiels  
au développement économique du Québec, comme dans tout bon projet d'investissement, nous  
voulons maîtriser autant les avantages que les inconvénients. Comme je l'ai toujours dit, on veut  
1280 savoir dans quoi on s'embarque.

Bien sûr, notre mémoire comporte des propositions face à la révision sur la Loi et les mines,  
mais c'est surtout sur la question des règlements et lois qui, généralement, sont à la disposition  
des municipalités pour régler les entreprises ainsi que les citoyens qui s'installent dans un  
1285 nouveau secteur, que nous interviendrons.

Il est aberrant qu'il soit plus difficile pour un citoyen d'installer un cabanon en arrière-cours,  
que pour une entreprise de creuser à plus de deux kilomètres dans le sol et d'en extraire un gaz  
naturel en utilisant une quantité très importante d'eau, et en y injectant des produits chimiques,  
1290 dont la quantité et l'origine sont inconnues. Et tout ça, sans permis municipal, sans respect de  
zonage, sans réelle distance séparatrice, sans lien avec le schéma de risque en incendie.

Lorsque j'étais plus jeune, à l'église, le curé nous disait qu'il serait plus difficile aux riches  
d'entrer au Royaume des cieux que de faire passer un chameau dans le chat d'une aiguille.  
1295 Gardons cet enseignement. Rendons donc difficile l'accès au sous-sol québécois. Il est préférable  
d'intervenir en amont que de réparer en aval.

Notre troisième point, et c'est là le cœur de notre exposé, traitera donc des outils en  
aménagement du territoire et en urbanisme qui sont généralement à la disposition du monde  
1300 municipal, mais qui font actuellement défaut dans l'implantation de cette nouvelle industrie au  
Québec. Les MRC et les municipalités ne possèdent pas, afin de contrôler le développement de  
l'industrie des gaz de schiste, les outils fondamentaux qu'elles possèdent normalement, tels que le  
schéma d'aménagement, le règlement de contrôle intérimaire, le plan d'urbanisme. De plus, on ne  
peut même pas évaluer et impliquer dans nos démarches de couverture de risques toute une  
1305 industrie qui semble comporter des risques environnementaux que nous ne pouvons pas évaluer  
et/ou calculer.

Le monde municipal est un acteur incontournable que le gouvernement doit considérer. On  
ne peut retirer tous les outils de réglementation d'une municipalité face à une industrie, sans que le  
1310 citoyen n'en sorte sceptique.

1315 Nous allons ajouter un élément supplémentaire ici, puisque plusieurs puits peuvent être opérés à partir d'une base commune. Nous sommes également convaincus que l'établissement d'une telle base doit se faire après discussion avec les autorités en place, et surtout en harmonie avec les usages autorisés par les schémas d'aménagement. Comment peut-on espérer avoir l'impression d'être consultée et d'être partie intégrante au processus décisionnel? Les représentants municipaux, et par extension leurs citoyens, sont complètement dépouillés des outils normaux d'intervention en aménagement du territoire et en urbanisme. Sans ces outils à leur disposition, l'industrie impliquera-t-elle le monde municipal? L'expérience nous indique que non.

1320 Il est important, pour le gouvernement, d'avoir cette question bien en tête et que nous espérons que le BAPE saura se faire notre porte-parole.

1325 De façon plus précise, le règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains qui relève de la *Loi sur les mines* impose un minimum de normes afin d'assurer une cohabitation avec certains usages. L'article 22 impose notamment des distances séparatrices. Ces mesures sont nettement insuffisantes pour gérer la cohabitation en milieu urbain et semi-urbain.

1330 De plus, pour qu'une compagnie puisse exploiter le sous-sol, elle doit s'entendre à l'amiable avec le propriétaire du fond de terrain sur lequel les travaux portent. Il s'agit là d'une exigence bien insuffisante afin d'assurer une cohabitation harmonieuse.

1335 Nous ne voyons pas comment un tel dossier peut prendre son envol dans le contexte actuel. Les citoyens émettent des craintes légitimes. Les autorités locales, tout en ne comprenant pas tous les enjeux, ne disposent pas non plus des outils réglementaires pour pouvoir encadrer adéquatement une industrie qui ne donne pas l'impression d'avoir fait tous ses devoirs. Nous sommes convaincus de la nécessité de prendre une pause dans le dossier, et de demander au BAPE de faire un exercice plus complet.

1340 Quelques guides pour le développement de la ressource, on devra trouver un moyen de limiter ou réutiliser les quantités d'eau nécessaires au procédé. On devra trouver un moyen de disposer des produits chimiques indispensables à la fracturation du schiste, sans utiliser les infrastructures municipales qui ne semblent pas outillées pour recevoir ces types de produits.

1345 On devra assurer le développement local d'une industrie qui embauchera les citoyens des communautés touchées, créant ainsi une véritable économie, une économie locale.

On devra limiter à zéro, les risques de catastrophe naturelle.

1350 On doit arriver à créer une vraie richesse tout en contrôlant l'ensemble des désagréments  
associés à cette industrie. Et pour ce faire, la loi devra en effet garantir l'intégrité des infrastructures  
municipales.

1355 Il doit être révolu, le temps où les entreprises se présentent sans faire attention aux  
infrastructures qu'ils utilisent. Tout ce qui sera abimé par l'industrie devra être réparé aux frais de  
cette industrie. On parle ici des routes, des stations d'épuration des eaux, des problèmes  
environnementaux, tout ce qui sera détérioré devra être remis à neuf. L'industrie devra prendre les  
mesures nécessaires pour minimiser les impacts sur les infrastructures municipales et  
environnementales.

1360 De plus, il est également essentiel que la loi permette de fixer une redevance qui serait  
distribuée au monde municipal en fonction de l'exploitation et des recettes qu'elle dégage. En ce  
qui a trait à l'utilisation de l'eau et les liquides de fracturation, la loi doit permettre d'encadrer  
l'utilisation de l'eau dans l'exploitation des puits et de contrôler le contenu des liquides et des  
1365 matières utilisées pour la fracturation. Nous sommes également convaincus que le gouvernement  
s'assure que les eaux usées soient traitées efficacement.

1370 En conclusion, il est important de prendre le temps nécessaire pour non seulement rassurer  
la communauté, mais surtout, pour s'assurer que l'exploitation de cette ressource naturelle se  
 fasse dans un souci de développement durable. Pour s'assurer également que les réductions de  
gaz à effet de serre, que les créations d'emploi et les retombées économiques promises soient  
vraiment au rendez-vous.

1375 Ces démonstrations n'ont pas encore été faites, surtout dans un contexte québécois dominé  
par l'hydroélectricité. Comme les gaz de schiste n'ont rien de nouveau, on peut présumer qu'ils  
seront toujours prisonniers de la roche dont ils sont captifs depuis plusieurs dizaines de millions  
d'années. Faisons preuve de circonspection et de précaution dans notre choix d'exploiter ce gaz.

1380 Je voulais terminer sur une belle note, une belle citation qu'on attribut – semble-t-il  
faussement – à Antoine de Saint-Exupéry :

*On n'hérite pas de la terre de nos ancêtres, on l'emprunte à nos enfants.*

**LE PRÉSIDENT :**

1385 Merci beaucoup. Monsieur Locat? Madame Trudeau?

1390

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Vous nous parlez d'un projet pilote; est-ce que vous pouvez être un petit peu plus explicite sur, comment ça se développerait?

1395

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

Bien, écoutez, je pense qu'actuellement, les citoyens en général comprennent mal, ne comprennent pas, puis d'ailleurs les autorités municipales n'ont aucune idée ou très peu d'idées de ce qui se passe au niveau de l'exploitation des gaz de schiste. Tout ce qu'on a comme rapport, c'est ce qu'on voit à la télé, dans les médias et, on l'a dit un peu plus tôt, avec la mondialisation de la nouvelle, on a accès à énormément d'informations.

1400

Donc, je pense que si on a quelque chose à faire, et j'imagine qu'en premier lieu il y a beaucoup d'autres questions, comme vous avez pu le constater, qui doivent être mises en place avant qu'on ait un projet pilote. Mais si on avait quelque chose à faire, à tout le moins si on avait un témoin de ce que c'est que l'exploitation des gaz de schiste, déjà on pourrait arriver et rassurer un peu le citoyen. Parce qu'actuellement, ce qu'on voit, ce qu'on a comme image n'est pas très flatteur pour le développement de cette industrie-là.

1405

Mais je tiens à rappeler que ça, en amont de ça, il y a entre autres toute la réglementation municipale à laquelle on a fait référence, qui doit revenir. Parce qu'on ne peut pas une industrie qui n'est pas régie par les mêmes règlements municipaux que le reste des industries et des citoyens qui sont sur un territoire.

1410

**M. GILLES PLANTE :**

Puis vous savez, il y a aussi deux poids, deux mesures dans tout ça. Quand on parle aussi d'infrastructures municipales, si on prend des routes numérotées, donc qui appartiennent au gouvernement, il n'y a pas de problème, ils vont les reprendre et le sous-sol est fait en fonction de. Mais quand on s'en vient dans des municipalités, c'est des rangs ou des routes municipales, vous comprendrez que les infrastructures souterraines ne sont pas faites pour les recevoir, ces véhicules-là ou les équipements nécessaires. On demande à la Sûreté du Québec la permission, mais quand on s'en va dans des municipalités où ils ont des corps de police bleus qu'on appelle, la police municipale, on fait fi de ça. Ça fait que c'est toujours deux poids, deux mesures là dedans.

1415

1420

1425

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Qui prendrait l'initiative, alors, d'initier le projet pilote, la réglementation municipale...? Est-ce que vous voyez un organisme supra qui regarderait l'ensemble?

1430

**M. GILLES PLANTE :**

1435 Bien, je pense que le gouvernement serait en mesure de le faire. Il n'y a pas de problème là-dessus. Mais il faut qu'il soit encadré puis selon la volonté du public, c'est bien sûr.

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

1440 À la limite, même, je dirais que le BAPE est un des organismes, un des bras du gouvernement qui pourrait peut-être être un des groupes un peu plus impartial, là, mais à la rigueur, ça pourrait être un groupe, mais je répète : je pense qu'à la base, il faut vraiment qu'on puisse récupérer toute la responsabilité réglementaire qui est entre les mains d'une municipalité. Monsieur Plante, ce qu'il a dit tantôt, c'est crucial. C'est plus difficile déplacer un cabanon  
1445 actuellement que de creuser un puits de forage, là. Ce n'est pas normal, là. J'ai changé une fenêtre de place dans ma maison, j'ai été obligé d'aller chercher un permis municipal, puis ils me l'ont refusé parce que ça donnait sur le terrain du voisin. On est à des années lumières, là, de la réglementation municipale.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Monsieur germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1455 C'est ça, pour revenir sur la réglementation municipale, dans vos premières recommandations, du moins en page 10, vous parlez justement de : « le gouvernement doit énoncer des orientations gouvernementales »; à quel endroit le gouvernement énoncerait de telles orientations? Dans la *Loi sur les mines*, dans la *Loi sur l'aménagement ou l'urbanisme*, à quel endroit vous verriez ça?

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

1460 Bien, je pense que si on la met dans la réglementation sur la loi, sur la LAU, l'urbanisme, de toute façon, on n'a pas les pouvoirs. Donc, ça ne changerait rien de mettre des orientations  
1465 gouvernementales avec l'état actuel légal, ça ne changerait pas grand-chose. Donc, il faut que ce soit accompagné d'une modification de la *Loi sur les mines*, mais sinon, je le verrais, je pense, ou on le verrait, je pense, au niveau de la LAU.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1470 De la LAU, de préférence.

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

1475 Oui, tout à fait.

**M. GILLES PLANTE :**

1480 Oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Très bien, je vous remercie.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Monsieur Locat? Oui?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1490 Justement, dans la page 6, donc vous avez trois points que vous identifiez comme étant importants pour soutenir un peu la demande de moratoire; vous avez, en troisième point, vous parlez : *L'exploitation des gaz de schiste ne semble pas être de bon augure pour Hydro-Québec et, par extension, pour le fleuron de l'économie québécoise.* Alors, quelle information pouvez-vous nous fournir pour cet élément-là de votre interprétation?

1495

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

1500 Bien, écoutez. Encore c'est ce qu'on lit, ce qu'on voit, puis je le répète, je pense que c'est important de toujours garder ça à l'esprit, qu'actuellement, quand on demande de prendre une pause, c'est qu'il y énormément d'informations qui circulent, on a beaucoup, beaucoup d'informations; une de celles-là, c'est celle qui dit que l'augmentation de la pression sur le prix du gaz naturel viendrait, entre autres, pas supporter Hydro-Québec dans sa vente d'électricité aux États-Unis. C'est un des éléments qui sort, un des enjeux.

1505 Un autre des enjeux c'est que comme nous on a Hydro-Québec au Québec, bien, c'est difficile d'évaluer une réduction des GES parce qu'on transforme une énergie verte, qui est l'électricité, et on la transforme, on la remplace ou on vient mettre une pression supplémentaire avec un gaz naturel qui est issu de la longue chaîne au niveau du – excusez-moi, là, je ne suis pas un spécialiste en environnement, mais ce que je comprends c'est qu'au niveau de la chaîne dans le cycle de vie, le gaz de schiste, comme c'est un gaz qui vient de 100 millions d'années pour sa création, ça ne vient pas vraiment réduire, au niveau de notre analyse cycle de vie, ça ne vient pas vraiment réduire notre pression sur les gaz à effet de serre.

1510

1515 Donc ça, c'est l'information qu'on a, et je tiens à le répéter, je pense qu'on a énormément de questions puis on a peu de réponses et ça, c'est un des questionnements qu'on a.

**M. GILLES PLANTE :**

1520 Puis peut-être rajouter, si vous me le permettez, vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement vient de subventionner de l'ordre de 650 M\$ pour des usines de biométhanisation. La Couronne Sud de Montréal est en train de former sa société d'économie mixte pour justement construire une usine de biométhanisation, dont trois MRC de la Couronne est de Montréal, qui est Rouville, Vallée-du-Richelieu et Lajemmerais et de la Couronne Ouest qui est Beauharnois, Salaberry, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges, qui est quand même intéressant pour justement  
1525 sauver ou éliminer ces gaz à effet de serre là avec cette usine-là.

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

Et là, on est dans la courte chaîne.

1530 **M. GILLES PLANTE :**

Voilà. Exactement. Ça fait que je pense qu'il y a d'autres solutions présentement, puis comme je le disais tantôt, ça dure depuis des millions d'années dans le roc québécois ou dans le sous-sol québécois, je ne vois pas pourquoi on n'attendrait pas encore un an ou deux.

**M. SÉBASTIEN GAGNON :**

1540 C'est intéressant, ça. Je pense que ça, ça vient aussi ajouter au fait qu'on n'est pas contre le développement des filières gazières, d'ailleurs on en est les promoteurs à la Table des préfets de la Couronne Sud, avec deux projets de biométhanisation. On partage, on travaille avec les gens de Longueuil, de Montréal, donc ce n'est pas une crainte démesurée du gaz ou quoi que ce soit, mais je pense qu'il faut agir avec parcimonie et circonspection.

1545 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1550 Ça va? Merci beaucoup.



1555 **M. GILLES PLANTE :**

Bien, merci à vous de nous avoir écoutés. Bonne fin de soirée.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne fin de soirée. Donc, j'inviterais Monsieur Pierre Brazeau.

1565 **M. PIERRE BRAZEAU :**

Alors, bonsoir.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Brazeau.

1575 **M. PIERRE BRAZEAU :**

Mon nom est Pierre Brazeau. Je suis membre du comité Mobilisation gaz de schiste Mont-Saint-Hilaire - Beloeil, mais je vais présenter mon mémoire, c'est-à-dire le mémoire à titre de citoyen de Mont-Saint-Hilaire, parce que je n'ai pas consulté les membres du comité, et pour nous, c'est bien important d'avoir l'approbation de nos membres avant de décider quoi que ce soit en leur nom.

1580 Alors, mon mémoire s'intitule : « Au BAPE, information, dissimulation ou désinformation ». Alors, on va faire comme une espèce de petit exercice de maïeutique, non à la grecque, mais adapté à la québécoise, O.K.? Alors, le mémoire que je présente ne fera pas votre affaire, ne fera pas votre bonheur, j'en suis presque convaincu. Pourquoi? Parce que je pose la question suivante : le BAPE a-t-il une mission non seulement limitée, mais aussi orientée par le gouvernement et les compagnies pétrolières et gazières?

1585 Alors, mon objectif c'est de démontrer que dans les audiences du BAPE, et dans leur présentation extérieure des représentants du ministère et des représentants des compagnies, ils ont donné une information contenant des omissions volontaires, des évitements stratégiques, des demi-vérités conditionnées par des intérêts dissimulés, sans respect pour les citoyens.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avancez des choses, mais je fais juste vous prévenir.

1595

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Vous avez dit qu'on pouvait faire des commentaires?

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Vous faites des commentaires, mais ils sont enregistrés.

**M. PIERRE BRAZEAU :**

1605

Après ça, vous me poserez les questions. Et d'ailleurs, si vous me laissez terminer, vous allez voir, j'ai des preuves là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1610

Allez-y.

**M. PIERRE BRAZEAU :**

1615

Alors, étant donné le peu de temps que vous accordez aux citoyens, je me vois dans l'obligation de limiter mes exemples, seulement à cinq exemples. J'ai déposé mon mémoire écrit, qui est beaucoup plus volumineux, que je pense que vous avez, et aujourd'hui je vais vous remettre un DVD d'exemples visuels prouvant les propos que je vous présente. Vous allez constater que c'est intéressant à regarder, car on découvre des choses insoupçonnées.

1620

Quelle est la crédibilité des gens qu'on considère comme des experts, certains experts, et d'autres, soit du gouvernement ou des compagnies? À l'émission RDI Économie de Radio-Canada, en septembre 2010, l'animateur Gérard Fillion pose des questions à madame Hope Deveau-Henderson, de Talisman Energy, en relation avec les craintes des citoyens et des maires concernant l'impact sur l'environnement, sur la sécurité de leurs citoyens ainsi que sur les 65 violations des règlements en Pennsylvanie.

1625

Réponse de madame Deveau-Henderson : « Au Québec, il n'est rien arrivé. Les violations sont administratives comme un panneau mal placé sur le site. » Alors, mes remarques sont les suivantes : le lendemain, à la même émission, monsieur Gérard Fillion dit en entrevue : « La directrice des affaires gouvernementales de Talisman Energy affirmait que dans le cas des infractions dont l'entreprise est responsable dans les gaz de schiste en Pennsylvanie, il ne s'agissait que de violations administratives minimales. »

1630

Alors, selon La Presse, il y a eu 65 infractions de Talisman Energy. Sur ces 65 infractions-là, il y en a eu 11 qui portent sur l'étanchéité des bassins d'eau usée, deux qui portent sur les

1635

1640 problèmes d'érosion, deux sur des problèmes de trop-plein et j'en passe. Madame Deveau-Henderson nous a induits en erreur volontairement puisqu'elle n'a jamais démenti les violations énumérées par La Presse. Donner un autre sens au mot information indique que les compagnies gardent secret ce qui pourrait devenir des inconvénients pour l'acceptabilité sociale.

1645 Si on dissimule certaines informations au début du processus de développement de cette filière, que sera la véracité de l'information lorsque les compagnies auront l'aval du gouvernement dans l'exploitation des gaz de schiste? Que sera l'information transmise par les compagnies lorsqu'elles auront trois à cinq ans d'exploitation de gaz de schiste? Parce que, selon certaines informations, les problèmes émergent à partir de la troisième et de la cinquième année. Mais ici, au Québec, c'est déjà là. Actuellement, c'est déjà là.

1650 En entrevue avec monsieur Vincent Perron, à l'émission JE de TVA, Michel Jean, animateur, lui pose des questions sur les 65 infractions, sur le nombre de litres d'eau utilisés que requiert le forage, ainsi que sur le traitement des eaux usées et des métaux lourds qui sont utilisés dans les forages. Et il lui pose la question suivante : « Qui va traiter ces métaux, ces produits chimiques et ces métaux lourds? » Réponse de monsieur Perron, ingénieur chez Talisman Energy : « Ce sont en grande majorité des violations administratives. » Il donne en exemple que pour facturer 200 puits, la consommation d'eau va représenter 1 % de toute l'eau qui est consommée annuellement par l'industrie des pâtes et papiers. « Les usines municipales de traitement d'eau – c'est sa réponse là – sont aptes et capables de traiter les eaux usées, les boues et les métaux lourds. D'ailleurs, ces produits sont en état de traces minimales. »

1660 Mes remarques : premièrement, vous voyez que ce sont les mêmes propos que ceux de madame Deveau-Henderson concernant les infractions de la compagnie.

1665 Deuxièmement, il évite de répondre à la question du nombre de litres d'eau utilisés pour la phase de forage. C'est une façon d'éviter de répondre à la question.

1670 Troisièmement, monsieur Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, lors de l'émission de Michel Lacombe du 16 octobre, intitulée « Ouvert le samedi », de Radio-Canada, a affirmé, monsieur Généreux a affirmé qu'il n'est pas assuré que les usines peuvent traiter les eaux usées. Vous venez d'entendre tantôt qu'ils ne sont pas équipés pour ça.

1675 Madame Normandeau, lors de sa tournée auprès des MRC, évoque la possibilité de défrayer les coûts des équipements pour que les usines soient aptes à traiter les eaux usées et les boues issues des sites de forage. Qui ment d'après vous? La réponse est facile à deviner. Monsieur Perron ne connaît pas la réaction des métaux lourds en état de traces dans un mélange avec d'autres métaux lourds et des produits chimiques, mais on sait que l'arsenic et le cadmium sont des métaux très toxiques et cancérigènes, et que 35 à 50 % de ces produits resteront sous terre.

1680 Ils ne précisent pas que ça pourrait prendre jusqu'à 12 à 60 millions de litres d'eau pour forer et restimuler chaque puits, et ce, tout dépend des difficultés rencontrées. C'est marqué d'ailleurs dans son... Pourquoi ne le dit-il pas? Poser la question, c'est y répondre. J'ai un petit peu de difficulté avec ma voix parce que je faisais partie des manifestants hier.

**LE PRÉSIDENT :**

1685 C'est bien correct.

**M. PIERRE BRAZEAU :**

1690 Il ne dit pas que la fracturation nécessite beaucoup de produits chimiques, entre 160 et 200 produits chimiques. Les compagnies gazières présentes à ce BAPE n'ont remis qu'une liste de 40 métaux et produits chimiques non contestée, ni vérifiée par les gens des ministères, même s'ils seront utilisés pour la fracturation des roches de schiste. On sait maintenant que ce pourcentage dit infime est de 0,45 % à 1 % pour chaque métauc ou chaque produit qui seront injectés avec de l'eau et le sable pour la fracturation. On peut imaginer ce que cela fait comme cocktail chimique peu commun et assurément dangereux.

1695  
1700 Savez-vous ce que représente 0,45 % à 1 % dans cette solution chimique? À l'émission de radio-Canada, « Les années lumières » du 19 septembre 2010, monsieur Claude Viau, professeur titulaire au département de la Santé environnementale et de Santé au travail de l'Université de Montréal, affirmait que 99 à 99,9 % est constitué d'eau et de sable; donc les compagnies peuvent dire : arrêtez de vous en faire avec ça, on travaille avec de l'eau puis du sable.

1705 « Quand on regarde – c'est lui qui parle, là – quand on regarde le pourcentage des autres produits chimiques qui sont en très faible pourcentage; à titre d'exemple : prenons le polyacrylamide dont la concentration est de 0,48 %, si je la mêle à 10 millions de litres d'eau, on obtient 4,8 tonnes de polyacrylamide. Et ce pourcentage, c'est seulement pour un seul produit. Alors, multiplié par 160 ou 200 ou 40, peu importe, là, vous allez avoir le montant. Ça m'inquiète un peu – c'est lui qui parle, là, c'est pas moi, là – ça m'inquiète un peu qu'on donne une liste comme ça en laissant penser que puisque les pourcentages sont très faibles, il n'y a pas à s'en faire. »

1710  
1715 Monsieur Viau nous dit : « Ce n'est pas la concentration infime qu'il faut regarder, il faut regarder ces pourcentages-là multipliés par la quantité d'eau et de sable qu'on va utiliser pour nous permettre de savoir quelle quantité on va introduire dans le sol. Ce qui est important sur le plan toxicologique, ce n'est pas la concentration, mais c'est la quantité qui va être présente dans le sol. La quantité qu'un jour, les humains vont éventuellement absorber. » C'est un scientifique.

1720 Faisons un petit calcul. Je vais le faire comme ça, là. Si on prend par exemple que dans la  
fracturation totale, là, fracturation de l'exploration plus l'exploitation, ça veut dire la fracturation  
verticale plus horizontale, ça peut prendre entre 12 et 60 millions de litres d'eau, tout dépend du  
nombre de fois qu'on va restimuler chaque puits. Si on le restimule huit fois – moi, je l'ai calculé, j'ai  
calculé avec seulement ce que monsieur Laliberté nous a dit une fois, c'est qu'on pouvait le  
restimuler huit fois. Alors, faites le calcul sur 250 puits. Sur 250 puits, ça va prendre 4 000 millions  
de litres d'eau par année. Savez-vous ce que ça représente? En tout cas, c'est difficile à le voir  
1725 imagé, mais c'est beaucoup. On oblige les citoyens à restreindre leur consommation d'eau, puis on  
va permettre ça? Ça devient ridicule.

O.K., je continue. Alors, prenons le troisième exemple. J'étais au deuxième exemple. Lors de  
sa prestation à la première rencontre de l'APGQ, c'est-à-dire l'Association pétrolière et gazière du  
1730 Québec, à Saint-Hyacinthe, monsieur Lavoie de Junex mentionne que la compagnie va être  
responsable s'il y avait un incident touchant les résidants près des sites de forage. Il déclare que la  
compagnie est assurée, mais s'il y avait un incident, ce serait une question de hasard puisque ça  
ne s'est pas encore produit au Québec. C'est la même compagnie qui a été prise en délai  
récemment. Quelle extraordinaire réponse! Que dit son rapport de 2008? Son rapport, c'est  
1735 marqué dans son rapport, vous l'avez tout au complet, mais là, je vous donne un résumé parce  
que je sais qu'on a une limite de temps, malheureusement.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 D'ailleurs, on l'avait lu.

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Pardon?

1745 **LE PRÉSIDENT :**

On l'avait lu très attentivement.

1750 **M. PIERRE BRAZEAU :**

J'en suis très fort aise, et j'espère que vous allez me poser de bonnes questions.

1755 Alors, lors de sa présentation à la première rencontre de l'APGQ à Saint-Hyacinthe,  
monsieur Lavoie, de Junex, mentionne que la compagnie va être responsable s'il y avait un  
incident touchant les résidants près du site de forage. Il déclare que la compagnie est assurée,  
mais s'il y avait un incident, ce serait une question de hasard puisque ce n'est pas encore survenu  
au Québec. Je vous dis, quelle extraordinaire question.

1760 Que dit son rapport de 2008? Son entreprise est sujette aux risques d'incendies,  
d'explosions, d'éruptions, de dommages aux formations géologiques, aux déversements entraînant  
des dommages considérables aux puits, aux installations et à l'environnement. La compagnie n'est  
pas entièrement couverte contre tous ces risques dont certains ne peuvent être assurés. À la page  
1765 21 du rapport, on lit – de son rapport de 2008 : « La compagnie pourrait être tenue responsable en  
raison de la pollution ou à cause de d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée  
ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer étant donné le coût élevé des primes ou  
pour d'autres raisons. »

1770 Alors, mes remarques. Plus tard, durant la même soirée au BAPE, j'étais à Saint-Hyacinthe,  
vous étiez là, on apprend que la compagnie Junex est assurée pour un million en responsabilité  
civile. Et là, je vous dis sous réserve : si cette situation n'a pas changé, sachez, Messieurs et  
Madame, que vous et moi sommes plus assurés que la compagnie Junex. D'habitude, on est  
assuré en responsabilité civile, pour 2 millions et plus. Même montant pour les assurances  
automobiles. Bon. Est-ce vrai que le représentant de la compagnie a augmenté le montant jusqu'à  
1775 10 millions en cas de dommages?

1780 Par contre, jamais ils ne vont nous mentionner les restrictions que les compagnies  
d'assurance imposent. Nonobstant les restrictions des assurances, vous conviendrez avec moi que  
10 millions ce n'est rien en rapport des conséquences d'accidents possibles lors de l'exploration et  
l'exploitation de cette filière énergétique. On a l'impression que plus on avance, plus ça devient  
ridicule.

1785 Et la cerise sur le gâteau : l'émission « Infoman » de Radio-Canada a bien démontré, le 14  
octobre dernier, ce qu'est un corporatif responsable – vous savez, vous avez entendu ça ici, là,  
depuis fort longtemps – comme Junex, où on apprend que la bache qui contient des eaux usées  
avec des produits chimiques n'est pas sécuritaire, et qu'il y a danger de contamination.

1790 Au deuxième site, on constate que le site prend l'allure d'un espace dénudé, gris et  
repoussant. En passant, l'animateur René Dufort et monsieur Green montrent que le bassin est  
construit avec une toile géotextile que la compagnie utilise pour recevoir les eaux usées, ce qui va  
sûrement contaminé le site. L'animateur indique que n'importe quelle roche ou branche ou animal  
peut percer aisément. Il la perce facilement avec un stylo.

Au troisième site, aux abords du village de Saint-Judes pour lequel vous êtes déjà...

1795 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes rendu à 15 minutes.

1800

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Pardon?

1805

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes rendu à 15 minutes, donc il reste toujours, après 15 minutes, un petit 5 minutes pour compléter, pour l'échange, mais...

1810

**M. JEAN BROUILLETTE:**

O.K. Ça va. Alors, je vais essayer de me résumer, étant donné que c'est toujours comme ça, là, pour les citoyens.

1815

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour tout le monde.

1820

**M. JEAN BROUILLETTE :**

Je trouve – personnellement, je vais vous dire un commentaire, O.K.? Monsieur Boulay a posé des questions aussi sur la question des produits chimiques avec la boue, on lui a toujours répondu : c'est la façon dont procèdent les compagnies et c'est suffisant. C'est la méthode normale des compagnies, et c'est ça qu'on reconnaît. Alors, on fait une confiance aveugle aux compagnies. En tout cas, je ne sais pas si vous avez tout lu mon rapport, mais je démontre, noir sur blanc et avec un document visuel, qu'ils ont falsifié certaines informations pour permettre à ce qu'ils puissent passer davantage et plus facilement la question de l'acceptabilité sociale. J'en aurais bien d'autre à dire, mais étant donné que je suis limité, bien, je vais me limiter.

1825

1830

Au niveau économique, madame Normandeau et monsieur Caillé se sont vantés sur tous les toits que ça va rapporter 230 millions. Alors, monsieur Bernard, qui est professeur d'économie et spécialiste en hydrocarbure, a fait une étude indépendante et il arrive à la conclusion que : 1, ça va rapporter 56 millions au Québec dans sa phase la plus intensive, et que ça va créer seulement de 1000 à 1500 emplois. Vous avez la référence là-dedans, si vous voulez vous référer, moi, ça ne me dérange pas.

1835

Alors, écoutez, comment on peut dire ces inepties-là et que vous laissez faire ça? J'ai de la misère à comprendre ça. Est-ce que c'est parce que vous avez un mandat qui est limité et que vous avez un mandat qui est aussi, comme je l'ai dit tantôt, orienté, sans étude préalable? Comment se fait-il qu'à chaque fois qu'une étude indépendante, à chaque fois qu'il y a eu une

1840 étude indépendante, ils sont venus infirmer ce que les compagnies ont dit. Est-ce que vous êtes au courant de ça? Bonne question.

**LE PRÉSIDENT :**

1845 Est-ce que vous avez terminé?

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Non.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Non? Bien, continuez.

1855

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Je veux juste vous dire, moi, j'ai une demande à vous faire, mais pas une demande comme les autres, de compensation ou, et cetera. Moi, ce que je veux, là, c'est que je vous pose la question : qui vous représentez? Pour nous, là, vous étiez des gens en qui on avait confiance. Plus ça avance, moins les gens ont confiance. Plus ça avance, plus les gens trouvent que c'est pipé. Même, je ne me souviens plus de son nom, là, le journaliste Michel... En tout cas, bon, bref, il dit que déjà le BAPE est pipé et puis que, je veux dire, c'est cité à la page 19 du rapport qui a été donné par le gouvernement.

1865

Moi, tout ce que je vous demande c'est que 1, d'après moi et d'après beaucoup de citoyens, et je vous jure que durant l'hiver, il va y en avoir de plus en plus; 1, vous exigez du gouvernement qu'il instaure un moratoire et l'arrêt du forage, de l'exploration, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas des études indépendantes scientifiques qui prouvent que d'une part, on en a besoin, puis d'autre part, que ce n'est pas dangereux pour la sécurité.

1870

En même temps, qu'il y ait des études qui vont faire une analyse comparative entre l'exploitation des gaz de schiste, la rentabilité, et aussi d'autres énergies. Parce qu'il a été démontré que le biogaz est moins polluant que le gaz naturel et que le biogaz est plus rentable que le gaz de schiste et il coûte moins cher à produire. Et en même temps, il est resté un paquet de choses qu'actuellement, on envoie, on enfouit dans les sites de déchets.

1875

Et le dernier, j'espère, en tout cas, pas j'espère, je souhaite que vous demandiez au gouvernement qu'il s'organise pour instaurer un débat sociétal sur les futurs choix énergétiques du Québec. Moi, ce que je vous demande, là, c'est de faire valoir votre indépendance et de vous tenir



1880 debout devant un gouvernement qui n'a des yeux que pour les compagnies gazières. C'est ce que j'avais à vous dire en tant que citoyen.

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Merci. Avez-vous des questions? Non? On n'a pas de question.

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Bien non, c'est sûr.

1890

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, vous lirez attentivement notre rapport.

1895

**M. PIERRE BRAZEAU :**

Je m'en doutais parce que quand on n'est pas d'accord avec les gens, on n'a pas de question.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

C'est votre opinion.

**M. PIERRE BRAZEAU :**

1905

Merci, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1910

Merci, bonsoir. J'inviterais maintenant l'Association pétrolière et gazière du Québec, monsieur Jean-Yves Lavoie, monsieur Paul Myers et Scott Sobie. Il y a des objets, des écouteurs pour la traduction simultanée s'il y avait des personnes qui s'exprimaient en anglais. Monsieur Lavoie. Monsieur Lavoie?

1915

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

Oui, excusez-moi.

1920

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Vous allez nous résumer?

1925 **M. JEAN-YVES LAVOIE :**

1930 Oui, oui. Je vais résumer. Monsieur le président, Madame et Messieurs les commissaires, c'est avec plaisir que nous vous présentons le mémoire de l'Association au nom de tous ses membres. L'Association apprécie l'occasion qui lui est offerte de participer au processus d'audience publique. Ce processus est important, car il aura une incidence directe sur la façon dont les shales gazéifères seront développés dans la province et il pourrait mener à l'implantation d'une nouvelle industrie.

1935 Ce processus est également important, car il a attiré l'attention sur une nouvelle industrie pour le Québec. Déjà, cette industrie regroupe des acteurs québécois, dont les Sociétés Gastem, Intragaz et Junex qui sont membres de l'Association. Les Québécois ont montré qu'ils sont intéressés et préoccupés par les effets environnementaux et sociaux des shales gazéifères, leur répercussions économique, ainsi que la façon dont ils sont règlementés et gérés. L'Association espère fournir des renseignements, dans son mémoire, et pouvoir ainsi aider le BAPE dans l'exécution de son mandat.

1940 Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mandat de proposer un cadre réglementaire qui assurera le développement durable des shales gazéifères. L'Association estime que les shales gazéifères sont développés de façon durable, à l'heure actuelle, au Québec, et elle est en faveur d'une réglementation accrue, visant à assurer le maintien d'un tel développement durable. Selon l'Association, le développement des shales gazéifères peut se faire dans le respect de l'environnement, des besoins sociaux et des besoins économiques, un équilibre qui caractérise le développement durable. De plus, les membres de l'Association sont des exploitants bienvenus dans les collectivités où ils exercent leurs activités.

1950 L'industrie des shales gazéifères est nouvelle au Québec, mais non en Amérique du Nord. On sait depuis les années 1800, que les formations de shale contiennent du gaz naturel, mais jusque dans les années 1990, la production de gaz naturel provenait largement des réservoirs conventionnels. En fait, depuis le 19e siècle, jusqu'à aujourd'hui, les activités de forage au Québec visaient à trouver des gisements commerciaux de gaz naturel conventionnel. On a trouvé régulièrement du gaz naturel biogénique présent en faible profondeur lors de forages de puits d'eau. Le forage horizontal est en utilisation depuis le milieu du 20e siècle; la fracturation hydraulique, elle, est pratiquée depuis les années 40, le premier puits ayant été fracturé au Kansas en 1947.

1960

Les techniques et les règlements s'y appliquant ne sont donc pas nouveaux et la science est bien comprise. L'innovation réside dans le fait de les utiliser ensemble, afin de provoquer un écoulement rentable des gaz de réservoirs de shales quasi imperméables.

1965 Le Québec comporte un certain nombre d'avantages par rapport aux autres shales gazéifères. Premièrement, la profondeur de la formation de l'Utica varie de 1 000 à 2 000 mètres. Une couche de roches imperméables sépare la formation de l'Utica des nappes d'eau douce qui sont situées à une profondeur ne dépassant pas 100 mètres.

1970 Deuxièmement, la composition des gaz de l'Utica est de 98 % de méthane pur. Seul un traitement minimal est requis, réduisant, du même coup, les impacts en surface, les impacts sociaux et les risques pour la santé, tout en réduisant les coûts de traitement.

1975 Troisièmement, il existe au Québec un réseau de transmission et de distribution de gaz naturel bien établi et situé au sein des Basses-terres du Saint-Laurent, offrant un accès à des marchés de qualité.

1980 Nous allons maintenant vous entretenir du potentiel économique que recèlent les shales gazéifères d'après l'étude de SECOR. Les avantages économiques associés aux shales gazéifères sont liés au fait que le développement de cette ressource entraînera la création d'une toute nouvelle industrie qui sera composée non pas uniquement de sociétés gazières, mais également de sociétés de services et de sociétés faisant partie de la chaîne d'approvisionnement, soit les sociétés de forage, les sociétés de camionnage, les consultants en environnement, en génie, les hôtels, les restaurants.

1985 De plus, en éliminant les coûts associés au transport, les Québécois bénéficieront également d'un approvisionnement en gaz à meilleur prix et les sommes dépensées en approvisionnement en gaz demeureront davantage au Québec. On prévoit que les avantages économiques seront de l'ordre de 132 à 298 M\$ par année au cours des cinq prochaines années, selon les scénarios utilisés. De plus, environ 2 000 à 5 000 emplois devraient être créés par an. D'ici 2025, l'investissement devrait être de l'ordre de 1,15 G\$, ce qui représente une création de près de 20 000 emplois par année.

1995 Cette activité générera des recettes fiscales. Les entreprises œuvrant dans cette industrie, tout comme celles faisant partie de la chaîne d'approvisionnement et les entreprises connexes paieront non seulement des impôts sur le revenu à la province, mais également des impôts fonciers aux municipalités.

2000 En Colombie-Britannique, par exemple, dans la formation du Montney, les impôts fonciers perçus par les huit villes au sein de cette formation s'élevaient, à un stade très précoce du développement, à 65 M\$ par année. On estime que le montant total des impôts qui seront versés

2005 au Québec au cours des cinq prochaines années variera entre 40 et 85 M\$ par année, encore une fois, selon les scénarios utilisés. L'étude de SECOR démontre qu'en 2025, au plus tard, des recettes fiscales supplémentaires pourraient atteindre 300 M\$ par année à chaque année, et ceci n'est qu'une fraction de ce que les autres juridictions ont pu recevoir à un stade très précoce du développement.

2010 Les redevances provenant des shales gazéifères représentent une autre source de revenus pour le Québec. Les Québécois ont droit à leur juste part de la production des shales gazéifères. Les redevances dépendent du niveau d'exploitation et du prix du gaz. L'étude de SECOR démontre que d'ici 2025, ces redevances pourront atteindre des milliards de dollars. Toutefois, dans les mêmes circonstances, ces redevances varieraient de 100 M\$ à 2,9 GM en Colombie-Britannique. La Colombie-Britannique a conçu son régime de redevances en vue de stimuler le développement dans une conjoncture défavorable. C'est également ce que le Québec devrait faire.

2015 Son régime de redevances devrait viser à attirer l'industrie et l'encourager à s'établir. Pour ce faire, celle-ci doit être concurrentielle avec les autres juridictions et tenir compte du fait de la quasi-absence d'industries au Québec.

2020 Rendre ce régime moins concurrentiel par rapport au reste de l'Amérique du Nord, en haussant les taux de redevances pour égaler ceux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique aurait pour effet de paralyser le développement des shales gazéifères au Québec. L'Alberta a vécu cette situation en 2007 où une hausse de redevances a provoqué une fuite d'investissements majeure vers d'autres juridictions. Il ne faut pas oublier, de plus, que ces juridictions sont matures, ont des coûts d'exploitation moins élevés, et ont une multitude de programmes d'incitation au forage, alors

2025 que le Québec est encore au stade de l'exploration. Finalement, les redevances prévues pour les régimes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont peut-être, dans les faits, inférieures à celles dont bénéficie le Québec à l'heure actuelle.

2030 Permettez-nous de revenir sur les mesures d'atténuation visant à protéger l'environnement et de mettre en évidence cinq exemples en matière de forage, de fracturation, d'utilisation de l'eau, de la qualité de l'air et de la santé humaine.

2035 Durant les audiences, les membres du public et la commission ont demandé en quoi consistait la boue de forage et si elle représentait une menace pour la nappe phréatique.

2040 La boue de forage est principalement constituée d'eau, d'argile et de petites quantités d'additifs. Elle est donc non toxique, utilisée tous les jours en Amérique du Nord et recyclée, si possible. Les membres de l'Association s'engagent à divulguer la composition de cette boue. La boue forme un bouclier protecteur temporaire autour des nappes phréatiques et empêche tout contact avec le nouveau puits de forage et celle-ci. L'installation de tuyaux métalliques cimentés, de deux tuyaux métalliques cimentés entre les puits de forage et la nappe phréatique constitue la mesure de protection permanente.

2045 La commission se rappellera qu'on vérifie l'intégrité et la cimentation une fois le tubage installé. Cette diapositive représente un gros plan de la distance entre les fractures de l'Utica et la nappe phréatique, et la protection fournie par le tubage de surface et le tubage de production.

2050 Parlons maintenant de la fracturation. Des préoccupations ont été soulevées au sujet du contenu des fluides de fracturation et de la possibilité qu'ils migrent de la formation fracturée vers la nappe phréatique. L'Association est à l'écoute de ces préoccupations. Mais soyons clairs : les fluides de fracturation ne sont pas dangereux. Ils sont composés d'eau et de sable à 99,5 % et contiennent environ un demi pour cent d'additifs.

2055 Le mémoire de l'Association contient la liste d'additifs utilisés, l'industrie appuie entièrement la divulgation publique de ces additifs. Il est quasi impossible que les fluides de fracturation migrent des shales gazéifères vers un aquifère. L'eau utilisée pour la fracturation hydraulique provient de plans d'eau de surface, selon les quantités autorisées par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Nous visons une réutilisation à 100 % des fluides de fracturation récupérés. Si la réutilisation n'est pas possible, l'eau de reflux est testée puis acheminée vers des centres de traitement autorisés à recevoir cette eau en vertu des permis délivrés par le MDDEP. 2060 L'industrie prend des précautions à toutes ces étapes afin d'éviter les déversements. Elle manipule des fluides depuis des décennies et a donc su développer des pratiques exemplaires dans ce domaine.

2065 Les émissions atmosphériques générées par l'industrie des shales gazéifères proviennent du transport par camion, de l'utilisation d'équipement et du brûlage à la torchère lors de la mise à l'essai des puits. Certains membres de l'Association utilisent des incinérateurs plutôt que des torchères. Des moteurs générant moins d'émissions sont employés dans la mesure du possible. Par conséquent, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les émissions atmosphériques générées par l'industrie des shales gazéifères ont moins d'incidences que celles de bon nombre d'autres industries québécoises. 2070

2075 En outre, la mise en valeur des ressources contenues dans les shales gazéifères aura une incidence bénéfique sur le changement climatique. Le gaz naturel est le plus propre des carburants fossiles, comme le démontrent des études scientifiques. Le gaz de shales émet 50 % moins de gaz à effet de serre que le charbon, 40 % moins que le mazout et 22 % moins que le gaz naturel de sources conventionnelles. On s'attend à ce que son utilisation supplante celle d'hydrocarbures plus lourds comme le mazout, le charbon et, dans certains cas, le carburant diesel et l'essence. Par ailleurs, la production de gaz de shale au Québec réduirait les émissions de gaz à effet de serre découlant du transport du gaz naturel, d'un bout à l'autre du continent. 2080

2080 Finalement, et surtout, la sécurité constitue la plus grande priorité de l'industrie. Les pratiques de l'industrie sont avant tout axées sur des pratiques et des procédures sécuritaires.

2085 Durant les audiences publiques, une toxicologue a abordé la question à savoir si des incidences chroniques sur la santé humaine pouvaient être associées à l'industrie gazière.

**LE PRÉSIDENT :**

En conclusion, Monsieur Lavoie, on approche le 15 minutes. Donc, en conclusion.

2090 **M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2095 Ah, excusez-moi. Madame Dollis Wright nous a dit que la réponse était non et a expliqué sa méthodologie de travail. Elle a conclu que malgré l'impact néfaste perçu sur la santé humaine, aucune relation de cause à effet n'a été établie entre les effets sur la santé humaine et l'industrie gazière.

2100 La façon dont l'industrie répond aux demandes de la population constitue un autre aspect de la durabilité. L'Association estime que l'industrie des shales gazifères donne l'exemple quant à la façon de traiter avec le public et les parties prenantes, comme suit : l'industrie communique rapidement l'information au public et met en place des processus de participation publique, comme des séances de discussions ouvertes, communique et collabore notamment avec les représentants municipaux, tant dans le cadre du processus de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, que séparément. L'industrie utilise des plateformes d'exploration multipuits menant à des consultations avec les propriétaires fonciers et les municipalités pour déterminer la localisation du site et ainsi, de réduire au minimum l'incidence en surface, incluant les incidences liées aux voies d'accès. La terre arable est retirée...

**LE PRÉSIDENT :**

2110 En conclusion.

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2115 En conclusion, oui, je passe rapidement. Donc, j'aimerais ici apporter, concernant la réglementation, juste avant la conclusion, finalement, à mesure que l'industrie avance vers la phase d'exploitation, l'Association appuie les efforts actuels visant à améliorer le régime réglementaire existant.

2120 L'Association estime que la réglementation devrait être centralisée et que l'organisme de réglementation qui délivre une autorisation devrait être responsable de la mise en application de cette dernière. La centralisation permet d'acquérir une expertise dans l'industrie et de se familiariser avec les activités que celle-ci exerce. Certaines juridictions ont recours à des cotisations pour financer un organisme de réglementation commun. L'organisme de réglementation

2125 devrait avoir le pouvoir d'établir des règles et de s'inspirer de pratiques exemplaires de l'industrie, des normes telles que celles établies par l'American Petroleum Institute et l'Association canadienne de normalisation et des pratiques des autres juridictions, pour élaborer les règles québécoises.

2130 Donc, en conclusion, donc je vais juste conclure, Monsieur le président, assez rapidement quand même.

**LE PRÉSIDENT :**

2135 Il vous reste une minute.

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2140 Il me reste une minute? Bon. L'Association suggère, par conséquent à cette commission, de formuler les recommandations suivantes au gouvernement, pendant que celui-ci continue à rédiger le projet de *Loi sur les hydrocarbures* et la réglementation connexe. Il faut reconnaître que les shales gazéifères peuvent être exploités de façon sécuritaire, sans risque inacceptable pour l'environnement et la population.

2145 Il faut reconnaître que le développement d'une industrie des shales gazéifères offre des perspectives économiques importantes pour le Québec. Il faut reconnaître aussi que les incidences de l'exploitation des shales gazéifères sont bien connues et sont prises en considération dans le cadre réglementaire actuel et ne nécessitent donc pas de nouvelles procédures trop onéreuses.

2150 Au niveau d'activités actuelles, l'Association recommande expressément l'utilisation des autorisations prévues par l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* plutôt que des évaluations environnementales multiples. La réglementation doit évoluer à mesure que les activités entrent dans une phase d'exploitation. Il faut que le régime de redevances demeure stable et concurrentiel à des taux qui incitent l'industrie à s'établir de façon durable et à développer le secteur de services nécessaire pour passer à la phase de mise en valeur.

2155 Pour assurer que l'industrie s'établisse de façon durable, le BAPE devrait se prononcer contre tout délai en attendant l'adoption de la *Loi sur les hydrocarbures*. Lors de l'élaboration de la réglementation des pratiques acceptables, applicables à l'exploitation des shales gazéifères au Québec, il faut tirer profit de la réglementation, des normes et des pratiques exemplaires de l'industrie appliquées dans d'autres juridictions qui ont mis en valeur, avec succès, les shales gazéifères. Il faut centraliser le cadre réglementaire applicable aux shales gazéifères pour que l'industrie soit mieux connue et la réglementation soit plus efficace.

2160 Merci Monsieur le président.

2165

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Lavoie, c'est rendu où le groupe de liaison avec l'UPA, est-ce que vous êtes sur le bord d'une entente?

2170

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

Oui. Disons qu'avec l'UPA, justement j'avais une rencontre cet après-midi avec les dirigeants et on n'a pas signé encore d'entente, par contre, ce qu'on s'est accordé, avec l'UPA, c'est que lorsqu'il y aura, par exemple, des ententes de gré à gré avec des producteurs agricoles, ils seront à ce moment-là assujettis à cette entente-là qui va venir dans le futur.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Locat?

2180

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui, j'ai quelques petites questions. La première, c'est à la page 25 de votre document, vous indiquez : « Le cycle de vie type de l'exploitation des shales gazéifères ». Ma question porte sur le fait que d'après cette analyse-là, et aussi peut-être une compréhension qu'on pourrait avoir de l'industrie, la partie fracturation des travaux est vraiment associée à la partie exploitation et non pas à la partie exploration. Est-ce que vous êtes d'accord?

2185

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

O.K. Peut-être que Paul pourrait répondre mieux à cette question?

2190

**M. PAUL MYERS :**

I just want to make sure I understood the question. You're asking if the fracking is associated more with the exploitation phase?

2195

**L'INTERPRÈTE :**

Je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris la question. Vous demandez si l'exploitation ou la fracturation est plus associée à la phase d'exploitation?

2200

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui.

2205



**M. PAUL MYERS :**

2210 There is drilling and completion technology that goes through exploration and exploitation or  
development phase, both. The fracking of the well is what we refer to as completing the well. What  
an unconventional resource requires is stimulation in order to make that gas exit through the  
2215 wellbore. So we do completions or fracking in our exploratory wells to test what source of volumes  
we can expect of gas, so that we can do our economic analysis to determine whether we have an  
economic opportunity or not.

2215 As you get into development phase, you're using the same techniques, you're refining those  
techniques and improving on them to optimize the completion and the wellbore and you will be  
doing many, many, many more of them.

**L'INTERPRÈTE :**

2220 Il y a des forages et des technologies qui sont attachés à la phase de l'exploration et  
d'exploitation, les deux. La fracturation du puits, c'est ce qu'on... on y réfère comme étant la  
conclusion du puits. Et lorsqu'on parle de stimulation pour faire sortir ce gaz-là du puits, donc on  
fait la complétion ou la fracturation dans nos puits exploratoires pour tester le genre de volume  
2225 auquel on peut s'attendre de gaz pour faire nos analyses économiques et pour déterminer si on a  
des occasions économiques ou pas.

Et lorsqu'on arrive à la phase développement, on utilise les mêmes techniques; on les raffine  
et on essaie d'optimiser et on le fera plusieurs autres fois.

2230

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Germain avait une question. Est-ce que vous voulez poursuivre dans la  
même question?

2235

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui, mais j'aurais peut-être poursuivi un petit peu dans la même question, à savoir, donc tant  
que personne n'aura déclaré que nous sommes en phase d'exploitation, on va considérer que la  
fracturation fait partie de l'exploration?

2240

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

Je vais laisser la parole à Scott Sobie.

2245

**M. SCOTT SOBIE :**

2250 Mr. Chairman, commissioners, there seems to be some confusion about what we would refer to as exploration. We refer to exploration as a stage where we're still evaluating whether the play has commercial potential or not.

2255 So in exploration, we do drilling, completion, sometimes we even will tie the well in for production. When we speak about development, we're speaking about a time when it's got to the stage where we know it's in full commercialization and that's the time where you would have more rigs, multi-well drilling programs.

2260 So right now, Quebec, in its whole, is in an exploration phase. So I think that's caused some confusion in the terminology.

**L'INTERPRÈTE :**

2265 Monsieur le président, commissaires, il semble y avoir de la confusion en ce qui a trait à ce qu'on nous réfère comme étant l'exploration. L'exploration pour nous c'est l'étape où on évalue encore s'il y a un potentiel commercial ou pas.

2270 Donc, en exploration, on fait du forage, de la complétion et parfois on va même mettre le puits en production. Lorsqu'on parle de développement, on parle du moment où c'est arrivé à l'étape où l'on sait que c'est en complète commercialisation et c'est à cette époque-là qu'on aurait plus de programmes de commercialisation avec plus de puits.

Et donc tout ça, c'est dans la phase exploration au complet. Et je pense qu'il y a confusion dans la terminologie, là.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2280 Ma question s'adresse à monsieur Lavoie. Vous avez sans doute remarqué qu'à plusieurs reprises les gens font référence à l'intervention de monsieur Jean-Thomas Bernard, lors d'un congrès, donc on parlait beaucoup des – lui, il estime les redevances à 56 M\$, mais c'est quoi votre lecture de l'évaluation que monsieur Bernard fait de l'exploitation des gaz de shale?

2285

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2290 Disons que je n'ai pas suivi tellement son processus d'évaluation, j'étais plus familier avec celui de SECOR. Sans doute que, peut être que monsieur Scott ou Paul peut répondre mieux, non? On a vu la présentation, mais je n'ai pas vu les scénarios qu'il avait utilisés pour en venir à ces conclusions-là.

2295 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Donc, il avait utilisé un scénario qui pouvait être différent de celui de l'Association?

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2300 Qui peut être différent de celui de l'Association. Nous, on a pris par exemple, un scénario de base et un scénario, par exemple, un peu plus optimiste. Ça dépend de qu'est-ce qu'il a pris, disons, entre les deux.

2305 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Est-ce qu'on peut répondre à cette question? Est-ce que vous savez, de mémoire, quel scénario monsieur Bernard avait utilisé?

2310 **M. JEAN-YVES LAVOIE :**

Paul semble avoir une réponse meilleure que la mienne.

**M. PAUL MYERS :**

2315 Yeah, I can't speak to the specifics of that study, but what I can say is that there are a number of these types of studies that are done in the shale gas jurisdictions all over, and the SECOR's study is, from my understanding, more optimistic than the one you refer to. However, it's quite conservative relative to studies in other jurisdiction like Pennsylvania and the Haynesville in Louisiana and so forth.

2320 So what you see in those studies is significantly higher economy impact and job impact than what we have seen in the SECOR's study.

2325 **L'INTERPRÈTE :**

Oui, je ne peux pas parler des détails de cette étude, mais ce que je peux vous dire c'est que nombre de ces genres d'études sont faits avec les gaz de schiste dans toutes les juridictions et

2330 l'étude de SECOR, de ce que j'en comprends, est plus optimiste que celle à laquelle vous avez  
référé. Cependant, c'est assez conservateur en ce qui a trait aux études d'autres juridictions, par  
exemple la Pennsylvanie et Haynesville en Louisiane.

Et donc, ce que vous avez vu dans ces études, c'est beaucoup plus haut en termes de  
retombées économiques et d'emplois que ce que vous avez vu dans les études de SECOR.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Madame Trudeau?

2340 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Oui. Vous vouliez ajouter quelque chose?

2345 **M. SCOTT SOBIE :**

2350 Sorry, if I could add, one important facet with respects to the royalties is, in our memoire you'll  
notice a comparison of Quebec royalties to B.C. and Alberta, for example. And what that shows is  
that at current gas prices, Quebec royalties – actually, Quebec takes more royalties than those  
other jurisdictions would. So rather than... the SECOR study was used as a baseline study to give  
a feel for what a commercial development might look like in Quebec. It was by no means meant to  
say that this is the end-all be-all full evaluation of what the maximum potential could be. So I would  
caution the Commission in looking at one specific case. I would recommend, if I may, that we look  
at the relative royalty take other jurisdictions because at the end of the day, Quebec has to be  
competitive with other jurisdictions in North-America from an economic point of view.

2355 **L'INTERPRÈTE :**

2360 Si je peux ajouter – une facette importante en ce qui a trait aux redevances, c'est que dans  
le mémoire, vous avez remarqué les comparaisons des redevances du Québec avec celles de  
Colombie-Britannique et de l'Alberta. Et ce que ça montre, c'est qu'au prix actuel du gaz, les  
redevances, le Québec perçoit plus de redevances que les autres juridictions en percevraient. Et  
donc, l'étude de SECOR a été utilisée comme étant une étude de base pour nous donner une idée  
d'un développement commercial au Québec. Et donc, ça ne voulait pas dire que c'était l'évaluation  
totale du potentiel maximal. Et donc, avec la mise en garde, je mettrais en garde la commission de  
2365 ne pas regarder un seul cas, et je recommanderais, si je le peux, de regarder les redevances des  
autres juridictions, totales, parce qu'à la fin de la journée, le Québec doit être concurrentiel avec  
d'autres juridictions en Amérique du Nord au niveau économique.

2370 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

2375 Dans vos recommandations, vous recommandez un cadre réglementaire centralisé, même un guichet unique; pourquoi et en quoi actuellement le fonctionnement ou l'organisation administrative des lois, des règlements et même des institutions, là, qui les gouvernent ne répondent pas actuellement adéquatement à l'industrie? Pourquoi vous recommandez une centralisation?

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2380 Disons qu'ici, au Québec, on est moins familier avec ça, je laisserais monsieur Paul Myers, qui est plus familier avec... parce qu'il travaille directement en Colombie-Britannique et en Alberta, à répondre à cette question-là.

**M. PAUL MYERS :**

2385 The single window access regulatory body is really about efficiency. The current system does cover pretty much everything it needs to cover. For instance, you know, licenses, exploration licences from MNRF, CPTAQ applications and recommendation to the municipality, MDDEP C.As for water extraction and moving, so all the components are in there. What a single window regulatory body does is it allows all that activity be integrated. And it permits the industry to have more of a partnership with the regulatory body and not have to go to all the different sources for the different approvals.

2390 You know, that is what you see out in British Columbia for example. It makes for a more efficient system.

**L'INTERPRÈTE :**

2400 La fenêtre unique d'accès est vraiment au sujet de l'efficacité. L'industrie couvre à peu près tout ce qu'elle a besoin de couvrir, par exemple les permis d'exploitation, les applications de la CPTAQ, les recommandations aux municipalités et le conseils d'administration pour l'extraction de l'eau. Et donc, toutes les composantes sont là. Avec une seule fenêtre en termes de réglementation, ce que ça ferait, c'est que ça permettrait à toutes ces activités d'être intégrées et ça permet à l'industrie d'avoir un meilleur partenariat avec les organismes de réglementation et de ne pas avoir à aller à toutes les différentes sources pour les approbations.

2405 Donc, c'est ce qu'on voit en Colombie-Britannique, par exemple. Ça rend simplement le système plus efficace.

2410

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

2415 Et en rapport à la communication avec la communauté, l'intégration et les connaissances et la diffusion de l'information avec la communauté, est-ce que le guichet unique ou enfin la centralisation facilite plus les choses ou si ça éloigne la décision?

**M. SCOTT SOBIE :**

2420 If I might, to answer that in a couple of ways, one, as Mr. Myers said, efficiency is very key, but encompassed in that is single window approaches that we see in other jurisdictions, there is a mechanism to ensure that there is proactive consultation notification that is done prior to that regulatory body approving any permit.

2425 So that does have to happen; it's fully regulated and it does happen and what our experience is, it happens very effectively; and we do not move forward with putting a location without that going through, that specific process.

**L'INTERPRÈTE :**

2430 Si je peux répondre d'une couple de façons, comme monsieur Myers a dit, c'est que l'efficacité est clé. Cependant, intégré à cela, c'est que dans cette approche à accès unique, comme on voit dans d'autres juridictions, il y a un mécanisme qui s'assure qu'il y a de la consultation proactive et avis qui sont donnés avant que cet organisme réglementaire approuve des permis.

2435 Et donc, il faut que ça, ça se passe. C'est complètement réglementé, et ça se passe comme ça. Et ce que l'expérience dicte, c'est ce que ça se passe de façon très efficace et on ne va pas de l'avant avec un emplacement, sans que ça passe par ce processus-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Une dernière Monsieur Locat?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2445 Oui, une dernière. Disons que je reviendrais sur la question de la fracturation à la page 51, au deuxième paragraphe, vous dites : « Généralement, la fracturation est l'opération est la plus coûteuse dans l'exploitation d'un puits de gaz de shale et, pour cette raison, l'industrie tente donc de provoquer une fracturation efficace qui demeure dans les limites de la zone gazifières. »

2450

2455 Quand vous dites donc la plus coûteuse dans l'exploitation, il faut voir, on comprend bien ici, je vous pose la question à savoir quand est-ce qu'on décide qu'on commence l'exploitation? C'est parce que si c'est la plus coûteuse, j'ai bien compris, que tant qu'à aller dans la partie exploration, il y a quand même toute la partie fiscale qui entre en ligne de compte, qui est différente si on arrive en phase exploitation. Donc ma question est : d'après vous, quand est-ce et qui pourrait déterminer le temps à partir duquel on pourrait considérer que la fracturation fait partie de l'exploitation?

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2460 Je peux sans doute donner peut-être une explication plus générale. La façon dont le régime fonctionne au Québec à l'heure actuelle, on a, en période d'exploration, le gouvernement nous concède un permis d'exploration.

2465 Lorsqu'on veut aller en exploitation, à ce moment-là il faut passer une bail d'exploitation, donc une mesure beaucoup plus permanente. Donc, il faut avoir, comme le mentionnait Paul, d'avoir les éléments de base qui nous permettent de dire : oui, on va aller en développement durable. Donc, c'est un peu ce phénomène-là.

2470 Ici, au Québec, étant donné qu'on n'a pas d'historique de production de ce shale gazéifère-là, il faut passer par l'étape de projet pilote et cette étape-là n'est pas faite à l'heure actuelle; donc ce qui veut dire, à travers un pipeline, de connecter quelques puits et de les observer pendant un certain temps pour voir la commercialité du projet. Par la suite, il va y avoir à ce moment-là un développement durable, dans le sens d'un développement... en plein développement. Mais cette étape-là, on ne peut pas l'escamoter à l'heure actuelle. C'est un peu comme dans une mine, par exemple, effectuer un préprojet.

**LE PRÉSIDENT :**

2480 Rapidement, Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2485 Oui, j'aurais une question plus technique. Je ne sais pas si vous êtes en mesure d'y répondre ce-soir, on a vu qu'à plusieurs reprises les gens, bon, beaucoup de gens de préoccupent de la présence des fluides de fracturation qui sont résiduels à l'intérieur du puits; c'est-à-dire après un mois ou deux, lorsqu'il n'y a plus de fluide qui remonte, donc on estime autour de quoi, de 50 %, parfois plus, de fluides demeurent dans le sol. Y a-t-il moyen d'expliquer ou de fournir une documentation technique qui explique pourquoi le fluide ne remonte plus dans le puits?

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2495 Disons que pour ce qui est des fluides de fracturation, je crois qu'on a expliqué, au cours des audiences, par exemple, qu'on fracturait dans une certaine distance autour du puits. Dans le mémoire, on parle de 90 mètres qui a été observé ici au Québec.

2500 Donc, le fluide qu'il va y avoir à la production va être logé dans cet espace-là. Et donc, on n'a pas fracturé, on n'a pas changé les conditions initiales de la roche comme telle. Donc, le fluide n'ira pas, par exemple, s'escamoter par d'autres lieux que par le trou qu'on a fait, finalement, par les cuvelages qui ont été cimentés. Donc, c'est ça la garantie qu'on a. C'est vraiment le travail humain dans le sens de forer un puits qui est le maillon faible de l'affaire.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2505 Pourquoi, à ce moment-là, ce n'est pas 90 % du fluide qui remonte? Pourquoi c'est 50 %?

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2510 Ici, moi, je ne suis pas un expert en fracturation. Peut-être que... Paul peut peut-être donner une explication plus technique.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2515 C'est ça, c'était le but de la question. Est-ce qu'il y a moyen d'avoir, l'explication technique peut être complexe à donner verbalement, mais est-ce qu'on peut avoir une documentation qui explique le phénomène pourquoi – par exemple, est-ce que c'est par capillarité est-ce que c'est parce que le gradient barométrique dans le puits n'est pas suffisant pour faire remonter? Pourquoi? Est-ce que c'est un mélange des deux? Pourquoi exactement le fluide ne remonte pas? Donc est-ce qu'il y a moyen de nous fournir une documentation à cet effet-là?

2520

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2525 Si vous voulez une réponse, on a un spécialiste ici, madame Nabila, qui pourrait donner une explication plus technique, mais je crois qu'on peut fournir une documentation appréciable.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2530 Une documentation. Très bien, ça serait apprécié. Merci.



**LE PRÉSIDENT :**

2535 Une dernière. Comment, d'après vous, la municipalité, les municipalités devraient être impliquées?

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

2540 Regardez, je vous donne un exemple pratique, on l'a vécu, nous, dans le secteur de Villeroy. Donc, à la demande des maires, par exemple, on avait deux maires qui étaient impliqués, Notre-Dame-de-Lourdes, Villeroy; dans un premier temps, on les a rencontrés, mais avant, il y a eu quand même certaines rencontres, et à leur demande, on les a rencontrés pour expliquer notre projet. Et par la suite, une couple de semaines après, après avoir avisé les citoyens, on a tenu une  
2545 assemblée publique, et on a continué à ce moment-là, en gardant une personne localement, qu'on puisse informer, Donc, on envoie directement l'information, le suivi des opérations et qu'à ce moment-là, la municipalité est bien informée.

2550 On a invité, par exemple, les maires à venir visiter nos installations, et je crois que c'est une procédure qu'on va s'habituer, qui est très intéressante, même pour nous, les compagnies, de le faire. Donc, on fait vraiment, à ce moment-là, un partenariat avec les gens du milieu. On nous a demandé à ce moment-là de ne pas utiliser l'eau sur leur territoire, ce qu'on a fait. On a pris l'eau dans la municipalité voisine avec un permis, avec un CA, un certificat d'autorisation. Donc, c'est une procédure qu'on va s'habituer, je crois, l'industrie.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2560

**M. JEAN-YVES LAVOIE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2565

Bonsoir. Maintenant, j'inviterais monsieur Jeannot Caron

**M. JEANNOT CARON :**

2570

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. JEANNOT CARON :**

Jeannot Caron, citoyen, spécialiste en béton industriel, commercial, résidentiel. Mes premières questions, j'ai regardé avec beaucoup d'attention les équipements que l'industrie utilise pour faire les coffrages en tant que tels, pour que le gaz puisse circuler adéquatement jusqu'à la surface; les aciers utilisés n'ont aucune protection pour empêcher l'oxydation de ces aciers-là. Quand un acier oxyde, cet acier-là gonfle et fait éclater les ciments. C'est ce qu'on a comme problème présentement, à la grandeur du Québec, concernant nos viaducs qui sont tous en réparation après 30 ans, 35 ans d'existence, à cause que les aciers utilisés dans ces années-là n'ont eu aucune protection adéquate pour empêcher, justement, l'expansion, le gonflement de ces aciers-là, ce qui a fait que le béton a fissuré, puis là, on est obligé de tout réparer.

La même chose aussi quand ils installent des coffrages à des profondeurs pour descendre en bas des aquifères, il y a un deuxième tubage qui est installé à l'intérieur d'un autre tubage en acier, et puis après ça, il y a une injection de ciment qui est faite pour empêcher ces deux tubages-là de rentrer en contact l'un et l'autre; il y a des aciers qui sont installés, qui sont soudés comme en étrier sur le plus petit tubage pour empêcher d'aller toucher à l'autre paroi, pour qu'il garde des marges latérales adéquates pour que le ciment puisse enrober comme il faut.

Ça fait que veut, veut pas, on ne se le cachera pas, un ciment, bien, le ciment c'est un produit qui est fabriqué avec de l'eau; le ciment de type G que l'industrie utilise, c'est un ciment avec du gypse et puis qui a des additifs super plastifiants pour qu'il puisse garder sa viscosité pour pouvoir descendre à des profondeurs comme ça. Ça fait que veut, veut pas, quand il rentre en contact avec les aciers de ces coffrages-là, bien avec les années, ces aciers-là vont gonfler, vont créer des fissurations au niveau du béton.

Ça fait que ça, c'est un des problèmes que j'ai vu, moi, concernant la structure de coffrage, là, justement pour protéger les nappes phréatiques puis les aquifères, puis aussi, en même temps, pour empêcher la migration des gaz au niveau de la surface.

Comme autre chose, aussi, j'ai remarqué beaucoup en relisant les réponses que les ministères nous ont données, les différents ministères puis ainsi que l'Association gazéifère, il est souvent marqué que « il est peu probable », « il est peu probable ». À plusieurs endroits, on peut lire ça : « il est peu probable ». J'espère, Monsieur le président et commissaires que vous n'écrivez pas ces deux mots, bien ces quatre mots « il est peu probable ». Parce que je sais bien que si je traverse la rue, il est peu probable que je me fasse tuer, mais ça peut arriver.

2615 Ça fait que souvent on a vu ces mots-là écrits dans plusieurs réponses. Ça fait que je trouve ça déplorable d'écrire ces mots-là, c'est comme se déresponsabiliser d'une chose qui peut arriver.

2620 Dans toutes les recommandations, justement... attendez un instant, je vais aller fouiller dans mes notes, parce que je n'ai pas écrit de mémoire, comme vous le savez, j'ai décidé d'y aller au pif, puis avec mes connaissances. Puis anyway, les informations qui circulent concernant l'industrie, évoluent de jour en jour. Ça fait que souvent, une information qu'on a une journée, va être nourrie par d'autres informations, ce qui va faire en sorte que depuis que je me suis intéressé à l'industrie du gaz, j'ai comme été cultivé, j'ai grandi là-dedans. Je commence à en connaître un peu, puis je ne pense pas d'arrêter de continuer à m'intéresser à cette industrie-là, parce qu'il y a beaucoup, il y a une grande préoccupation qui se passe présentement au Québec.

2630 On s'aperçoit qu'il y a des choses qui ont été faites, sans que tout le monde en soit informé. Il y a des gens qui étaient dans le gouvernement, qui ont tâté le terrain, qui ont vu des choses, puis qui aujourd'hui, bien, ils font partie de l'industrie. Je ne veux pas porter d'accusations en tant que telle, mais c'est un fait que tout le monde est conscient aujourd'hui. On ne se le cachera pas, Monsieur le président, c'est à se poser de grandes questions.

2635 La richesse qui est là présentement, est-ce qu'on doit ou est-ce qu'on ne doit pas la prendre? Vous ferez les recommandations que vous voudrez, Monsieur le président, mais moi, personnellement, je la laisserais encore là on bon bout de temps, puis je prendrais le temps de regarder comme il faut, de peut-être trouver une autre manière de faire sortir cette richesse-là, si jamais vraiment on veut aller la chercher. Mais moi, personnellement, je la laisserais là. Parce qu'il y a tellement d'autres possibilités qu'on a présentement, on a une belle ressource qui est Hydro-Québec, qui nous fournit de la belle énergie, il y a l'énergie thermique qui existe, il y a l'énergie éolienne qui existe. Moi, je viens de Saint-Hyacinthe, on a la biométhanisation qui est en train – on a été dans les premiers, à Saint-Hyacinthe, à développer ce processus-là. Je suis sûr qu'on est capable de faire de quoi avec le purin qu'on étend présentement dans nos champs pour faire de l'énergie avec ça, au lieu de l'étendre puis que ça s'en aille dans nos cours d'eau puis que ça pollue nos rivières... en tout cas, on ne s'entendra pas sur le sujet, surtout avec le purin, en tout cas.

2650 Quand on parle de création d'emploi, création d'emploi, Monsieur le président, j'ai entendu toutes sortes de chiffres, là. Moi, personnellement, là, je pense que le plus d'emplois qui ont été créés présentement, c'est des emplois de lobbying parce que les autres emplois au Québec, là, à part les propriétaires de ces industries-là qui, la plupart, ont un président et quelques ingénieurs là, mais la plupart viennent de l'extérieur du Québec. Mais au niveau du gouvernement, par exemple, là, je pense que j'ai entendu des chiffres comme qu'il y aurait une trentaine, entre 30 puis 40 lobbyistes de l'industrie qui seraient au gouvernement. Je trouve que c'est pas mal de monde, là.

2655 Il y a une question aussi, Monsieur le président. Bien, pas une question. Aux dernières...  
Quand on était à Saint-Hyacinthe, je posais des questions concernant la nouvelle *Loi sur les mines*  
et puis avec toutes les questions que j'avais posées au représentant du ministère, j'en étais venu à  
la conclusion, en terminant de vous parler, Monsieur le président, que si j'avais bien compris ce  
2660 que c'est qui m'était dit, c'est que la nouvelle loi qu'on va avoir, qui s'en vient, bien, c'est l'industrie  
qui a dicté les barèmes, comment l'écrire, parce que c'est l'industrie, selon monsieur Laliberté, je  
crois, comment il s'appelait? Bon. C'est lui, et il m'avait répondu à ma question que c'est l'industrie  
qui lui fournissait les informations nécessaires pour pouvoir structurer la loi, pour encadrer cette  
industrie-là.

2665 Il me semble que c'est pas correct, Monsieur le président. Il me semble que c'est vraiment  
pas correct que ça se passe comme ça. Je suis bien d'accord que l'industrie fournisse de  
l'information, que ça va être au ministère de juger si c'est pertinent d'utiliser cette information-là.  
Ça, je suis d'accord avec ça. Mais de là à faire en sorte de structurer une loi avec les informations  
2670 que l'industrie lui fournit? Ça, Monsieur le président, je suis complètement en désaccord avec ça.  
Parce que je trouve que ça ne serait pas supposé marcher de même dans notre société. C'est pas  
normal, c'est absolument pas normal. Puis avec toutes les informations qu'on a, suite aux  
problèmes qu'il y a eus un peu partout ailleurs, parce qu'il y en a eu d'autres choses qui ont été  
faites ailleurs, notre gouvernement devrait être en mesure de ne pas se fier sur l'industrie pour  
pouvoir voter la nouvelle loi.

2675 Ça fait que Monsieur le président, vous devriez faire en sorte – moi, la recommandation que vous  
devriez faire, selon moi, au gouvernement, c'est de retarder la nouvelle loi qui va être votée  
prochainement, tant et aussi longtemps qu'on ne se soit pas penché plus longtemps sur la  
situation. Parce que présentement, il y a trop d'infiltrations au niveau du gouvernement, la  
2680 population n'est pas en confiance avec le gouvernement qui est présent en place, présentement,  
ça fait qu'on se retourne devant un organisme, devant vous – je prends le temps de venir m'asseoir  
devant vous, Monsieur le président, parce que j'ai confiance en ce que c'est que vous allez dire,  
Monsieur le président, qu'est ce que c'est que vous allez faire comme recommandations. En vous,  
j'ai confiance. Mais en mon gouvernement, j'ai des doutes présentement. J'ai des grands doutes.  
2685 Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Merci. Tantôt, vous parliez du béton qui était fissuré. C'est à quel endroit, ça? Est-ce que  
c'était... vous avez constaté ça sur un site?

**M. JEANNOT CARON :**

2695 Monsieur le président, moi, c'est sur des chantiers de construction. J'ai été pendant 20 ans  
de temps sur des chantiers de construction, j'ai travaillé au Casino de Montréal, j'ai fait les

2700 stationnements, la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène, qui est le seul musée sur l'eau au Canada, O.K.? J'ai fait tout le musée qui est là, il a été 17 M\$ que le gouvernement du Québec a dépensés à faire ce musée-là. J'ai été pendant six mois avec 20 menuisiers à refaire la structure de béton, là. De la manière que le béton avait été fait, la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène, c'était une œuvre qui a été construite pour juste l'exposition, ça fait que les Américains qui étaient venus faire les travaux ont fait des coffrages, ont mis quelques armatures puis ont carrément garroché du béton là-dedans, sans faire aucune compaction. Ce qui fait en sorte que la structure de la Biosphère sur laquelle elle était, elle était assise sur la structure, le béton s'effritait. Ça fait que justement, à cause qu'il n'y avait pas eu aucune compaction, les aciers, bien, ils ont été en contact avec l'humidité.

2705  
2710 Quand de l'acier rentre en contact avec de l'humidité, il gonfle. Veut, veut pas, l'oxydation fait en sorte qu'il gonfle. Ça fait que quand il y a oxydation, bien, veut, veut pas, le béton éclate. Puis dans le gaz, il y a de l'eau. On n'arrête pas de dire qu'ils sont obligés de déshumidifier le gaz avant de pouvoir le mettre sur la marché, ça fait que s'il y a de l'eau dans le gaz, puis veut, veut pas, ils en injectent dans le puits, ça fait que veut, veut pas, cette eau-là rentre en contact avec les aciers qui servent pour les coffrages.

2715 Puis, si on regarde toutes les diapositives que l'industrie vient de nous montrer, on voit clairement que les aciers qu'ils utilisent n'ont aucune protection.

2720 Aujourd'hui, les aciers qu'on utilise pour faire des travaux de coffrage ont un revêtement en époxy. Les aciers sont protégés contre les intempéries pour faire en sorte que ces aciers-là ne soient pas oxydés puis que quand on les mélange avec le ciment, bien, qu'il n'y ait pas de réaction chimique qui fait en sorte que ces aciers-là gonflent et fasse éclater le ciment dans... à quoi qu'ils servent.

2725 Parce que les aciers, ça sert en tension... en tout cas. C'est pas fait pour gonfler. Quand ça gonfle, c'est fini, ce n'est plus bon. C'est pour ça qu'on est obligé de refaire tous nos ponts à la grandeur du Québec. Il y a des constructions qui ont été faites il y a des millénaires, qui sont encore debout, pour ne pas parler de la muraille de Chine, puis nous autres, on fait des ponts, là, puis on est obligé de les refaire au bout de 30 ans. Ce n'est pas normal, Monsieur le président. Mais on est au Québec, on vit avec du gel, du dégel, on est dans un climat qui est assez spécial, on a les quatre saisons. Il n'y a pas ça nulle part ailleurs dans le monde, bien, bien, là. Nous autres, on a quatre belles saisons.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

2735 Monsieur Locat?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2740 Une question, en fait vous lui avez partiellement répondu, concernant justement le ciment. Alors, si l'acier est correct, s'il est traité correctement et si c'est enfoui, à ce moment-là probablement qu'il y a une nappe d'eau qui est alentour, la durabilité du ciment, ça pourrait être de combien de temps, d'après vous?

**M. JEANNOT CARON :**

2745 Là, j'ai pas compris exactement. Pouvez-vous?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2750 Pendant combien de temps le ciment peut demeurer intègre dans les puits d'après vous?

**M. JEANNOT CARON :**

2755 Combien de temps que le ciment va durer intègre?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui. Si l'acier est en bon état, là, si disons on met un bon acier, puis il est bien traité?

2760 **M. JEANNOT CARON :**

2765 Monsieur Locat, je ne crois pas qu'on puisse fabriquer, présentement sur terre, un béton qui va faire en sorte qu'il va être capable de résister à toute la pression, juste la pression qu'on met dans le puits, avec aussi, concernant les tremblements de terre, les mouvements de sol, aussi la fracturation – quand ils font la fracturation, veut, veut pas, ça fait une vibration, ça. Puis le tuyau qui part dans le fond du puits, puis qui remonte jusqu'à la surface, là, bien, c'est tout connecté.

2770 Quand ils font de la fracturation, ça crée une vibration. Ça fait que s'il y a une vibration sur cet acier-là, cette vibration-là se répercute partout où est-ce qu'il y a du ciment, ça fait que quand il y a une vibration, il va y avoir un espacement qui va se faire. Puis tout ciment, anyway, se dilate, rétrécit. Quand ils disent qu'ils prennent un ciment de type G et qu'il ne rétrécit pas, là, il y a un rétrécissement qui se fait. Même s'ils utilisent un ciment de type G avec du gypse dedans.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2775 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2780 Madame Trudeau ça va? Monsieur germain? Merci beaucoup, Monsieur Caron.

Ça complète la présentation des participants, mais la séance n'est pas encore tout à fait terminée, puisqu'on a un intervenant qui se prévaut de son droit de rectification. Donc, j'inviterais Monsieur Léopold Landry. C'est une rectification. C'est sur un fait et non une opinion?

2785

**M. LÉOPOLD LANDRY :**

Non, sur un fait, oui.

2790

**LE PRÉSIDENT :**

Allez.

**M. LÉOPOLD LANDRY :**

2795

Ma première explication a rapport avec l'énoncé de monsieur Lavoie qui vient nous dire que la fracturation est une technique ancienne et que la première fracturation a été faite en 1948. Selon mes informations, la fracturation active dans l'extraction du gaz de schiste n'a pas plus que dix ans. Et dix ans, dans un technique minière, c'est une très jeune méthode ou technique.

2800

**LE PRÉSIDENT :**

Puis votre source? Est-ce que vous avez une source pour nous dire que c'est dix ans.

2805

**M. LÉOPOLD LANDRY :**

Non, j'ai pas de sources, mais c'est connu que cette technique-là, elle date de dix ans. C'est la manière, là, qu'on a trouvée pour extraire le gaz de schiste qui avant n'était pas «extractable».

2810

**LE PRÉSIDENT :**

Vous aviez un deuxième fait?

**M. LÉOPOLD LANDRY :**

2815

Oui, une deuxième correction, c'est le représentant des Consommateurs de gaz industriel du Québec. L'industrie nous répète *ad nauseam*, que les consommateurs de gaz québécois vont

2820 payer le transport ou payent le transport à partir de l'Alberta jusqu'au Québec. Si vous me donnez une minute, je reviens là.

J'ai un article du Devoir, du mercredi 27 octobre 2010, où on explique, on interroge le professeur Jean-Thomas Bernard, un professeur à l'Université de Laval et spécialiste en énergie, économiste, donc une référence qui est assez sérieuse et crédible.

2825 Alors, le professeur Bernard nous dit, et je cite :

2830 *Enfin, le professeur juge qu'invoquer la volonté de se libérer du gaz venant de l'Ouest canadien, comme le fait sans cesse l'industrie, n'a aucune signification. Ce qui existe, c'est un marché nord-américain. Le prix est déterminé par l'ensemble de l'Amérique du Nord. Donc, même si le Québec devient un producteur de gaz, il n'y aura pas de prix québécois. Dans ce sens-là, qu'un consommateur utilise du gaz d'ici, du gaz de l'Alberta ou du gaz américain, il n'y a aucune signification. »*

2835 Fin de la citation.

#### **LE PRÉSIDENT :**

2840 Merci, Monsieur Landry. Donc, ça termine notre séance de ce soir, et je vous invite à reprendre les travaux dès demain à compter de 13 h. Merci beaucoup.

#### **AJOURNEMENT**

2845 \* \* \* \* \*

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2850 ET J'AI SIGNÉ :

2855 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.